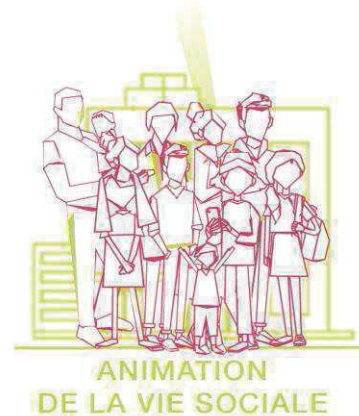


DEUXIÈME SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES (Sdaf) 2021-2025



Entre :

Les partenaires co-pilotes

L'Etat, représenté par le Préfet de l'Essonne,
Monsieur Eric JALON

ci-après dénommé « l'Etat »,

et

le Département de l'Essonne, représenté par son Président,
Monsieur François DUROVRAY

ci-après dénommé « le Département »,

et

la caisse d'Allocations familiales de l'Essonne, représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Gilbert LATOUR dûment autorisé et le Directeur, Monsieur Guillaume LACROIX

ci-après dénommée « la Caf de l'Essonne »,

et

la caisse de Mutualité sociale agricole d'Ile de France, représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Olivier HUE, dûment autorisé et son Directeur Général, Monsieur Laurent PILETTE

ci-après dénommée « Msa »,

et les partenaires associés

l'Education Nationale, représentée par son Directeur départemental
Monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU

ci-après dénommée « l'Education Nationale »,

et

Pôle Emploi, représentée par sa Directrice territoriale,
Madame Margot CANTERO

ci-après dénommé « Pôle Emploi »,

et

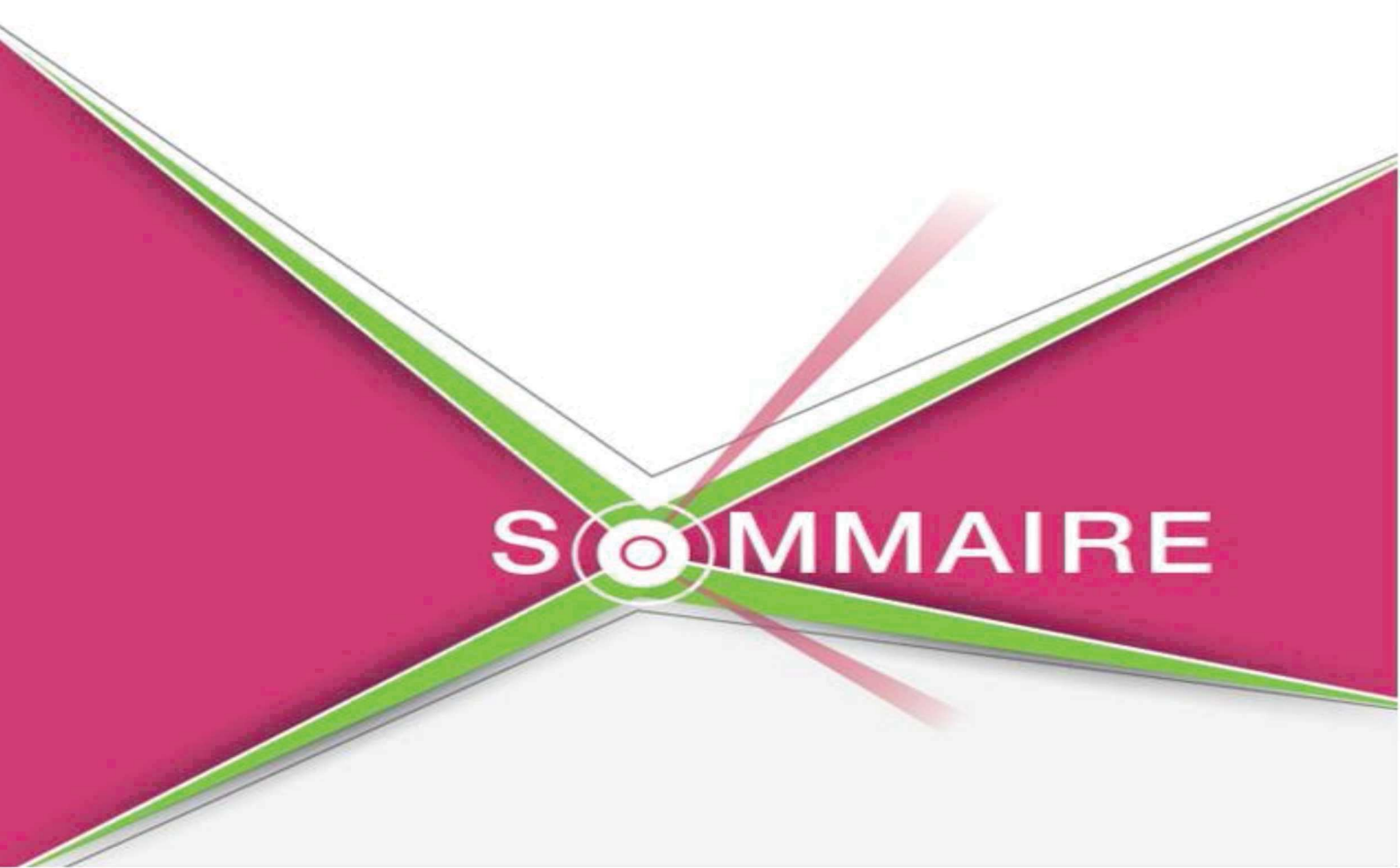
l'Union Départementale des associations familiales, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle GAILLARD

ci-après dénommée « Udaf 91 »,

et

la Fédération des centres sociaux de l'Essonne, représentée par sa Présidente, Madame Gaëlle MICHELET-KIEFFER

il est convenu et arrêté ce qui suit :



SOMMAIRE

I.	Le Schéma départemental d'accompagnement des familles (Sdaf) 2021-2025	4
1.	Gouvernance : décider et travailler ensemble	4
2.	Durée – Modification	6
3.	Communication.....	6
4.	Associer les acteurs locaux : déclinaison locale et articulation avec les Conventions territoriales globales..	6
5.	Petite enfance - Enfance.....	8
6.	Parentalité.....	16
7.	Jeunesse.....	26
8.	Animation de la vie sociale (Avs)	32
II.	Les actions	36
1.	Petite enfance / enfance.....	40
2.	Parentalité : Réduire les inégalités territoriales en matière d'accès à l'offre d'appui à la parentalité.....	56
3.	Jeunesse.....	74
4.	Animation de la vie sociale (Avs)	86

Le premier Schéma départemental d'accompagnement des familles (Sdaf) a contribué à la consolidation de la dynamique partenariale sur notre département. D'abord signé en 2016 par l'Etat, la Caf, le Conseil départemental et l'Udaf, de nouveaux signataires ont rejoint la démarche au fil du temps : la Msa, l'Education Nationale et Pôle Emploi.

Le Sdaf s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale dont l'objectif repose sur trois orientations : accompagner les familles et favoriser le développement des enfants, créer les conditions favorables à l'autonomie et à l'insertion des allocataires et consolider notre capacité de pilotage de la territorialisation des politiques.

L'enjeu consiste à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en développant une offre de service équitablement répartie sur l'ensemble du territoire répondant aux nouveaux besoins des parents. L'objectif étant de soutenir toutes les familles - et en particulier les plus fragiles - dans leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants. Il s'agit également de développer une politique coordonnée en direction des jeunes pour favoriser leur autonomie et citoyenneté et d'accompagner le développement du secteur de l'animation de la vie sociale en lui conférant un rôle prépondérant en tant que relai auprès des usagers des informations et politiques institutionnelles.

Pensé comme un outil de diagnostic et de planification répondant aux besoins des familles sur le territoire, cette « feuille de route commune » permet de mener à bien des projets dans un cadre coordonné.

Le Sdaf conforte ainsi plusieurs ambitions partagées par les signataires :

- **Comment mener une politique coordonnée pour lutter contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil des jeunes enfants et intensifier le rééquilibrage territorial ?** Comment répondre aux besoins spécifiques des familles (familles confrontées au handicap, en situation de fragilité sociale, monoparentales, en insertion ...) ? Comment assurer la qualité de l'offre d'accueil : formation des professionnels de la petite enfance, renforcement de l'accompagnement des projets des structures d'accueil de jeunes enfants (Eaje), auprès des Relais assistant(e)s maternel(le)s (Ram), des Maisons d'assistants maternels (Mam) ?
- **Comment développer les dispositifs de soutien à la parentalité et faciliter l'accès de toutes les familles ?** Comment mailler le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité pour accompagner toutes les familles et notamment les plus fragiles ? Comment améliorer l'accès à l'information des familles sur l'offre de service qui leur est destinée ?
- **Comment déployer une politique ambitieuse et efficiente auprès des jeunes ?**
- **Ce nouveau schéma intègre une dimension supplémentaire, celle de l'animation de la vie sociale, qui constitue un levier essentiel au service du développement d'une politique coordonnée au plus près des territoires en faveur des familles.**

Plus que jamais, dans le contexte actuel, le travail partenarial en faveur de l'accompagnement des familles, au plus **près des territoires**, prend tout son sens. Ce schéma en est la déclinaison.

LE SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL
D'ACCOMPAGNEMENT
DES FAMILLES (Sdaf)
2021 – 2025

1. Gouvernance : décider et travailler ensemble

Le schéma départemental d'accompagnement des familles (Sdaf) a pour vocation de coordonner la réflexion et l'action des différents acteurs intervenant dans les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la parentalité, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale. Il porte l'ambition de permettre le développement d'actions co-portées afin de répondre au plus près des besoins des familles.

Parmi les axes d'amélioration issus des travaux de bilan, il est apparu nécessaire de préciser la gouvernance pour la rendre plus adaptée aux travaux, plus lisible et plus opérationnelle.

Ainsi, sous l'égide du Préfet, un co-pilotage stratégique est assuré par les membres signataires.

LE COMITE STRATEGIQUE : INSTANCE DECISIONNELLE

Instance de pilotage et de décision du Schéma départemental. Il est le garant de l'articulation et de la cohérence des politiques locales, dans le respect des champs d'intervention des institutions et partenaires locaux. Il définit les orientations stratégiques, procède aux arbitrages et valide le plan d'action présenté.

Le Comité stratégique est présidé par le Préfet de Département ou son représentant.

Il réunit les signataires du schéma :

- **Signataire pilote** : le ou les représentants de l'État,
- **Co-pilotes** : le ou les représentants du Conseil Départemental, de la caisse d'Allocations familiales, de la Mutualité sociale Agricole
- **Signataires partenaires associés** : le ou les représentants de l'Education Nationale, de Pôle Emploi, de l'Union Départementale des associations familiales

Il a vocation à agréger et associer d'autres partenaires dont l'action concourt aux objectifs poursuivis et qui peuvent avoir un intérêt à y participer.

Pour 2021, l'élargissement du schéma départemental d'accompagnement des familles au domaine de l'animation de la vie sociale est l'opportunité d'intégrer en tant que nouveau signataire, la fédération départementale des centres sociaux.

Il se réunit annuellement.

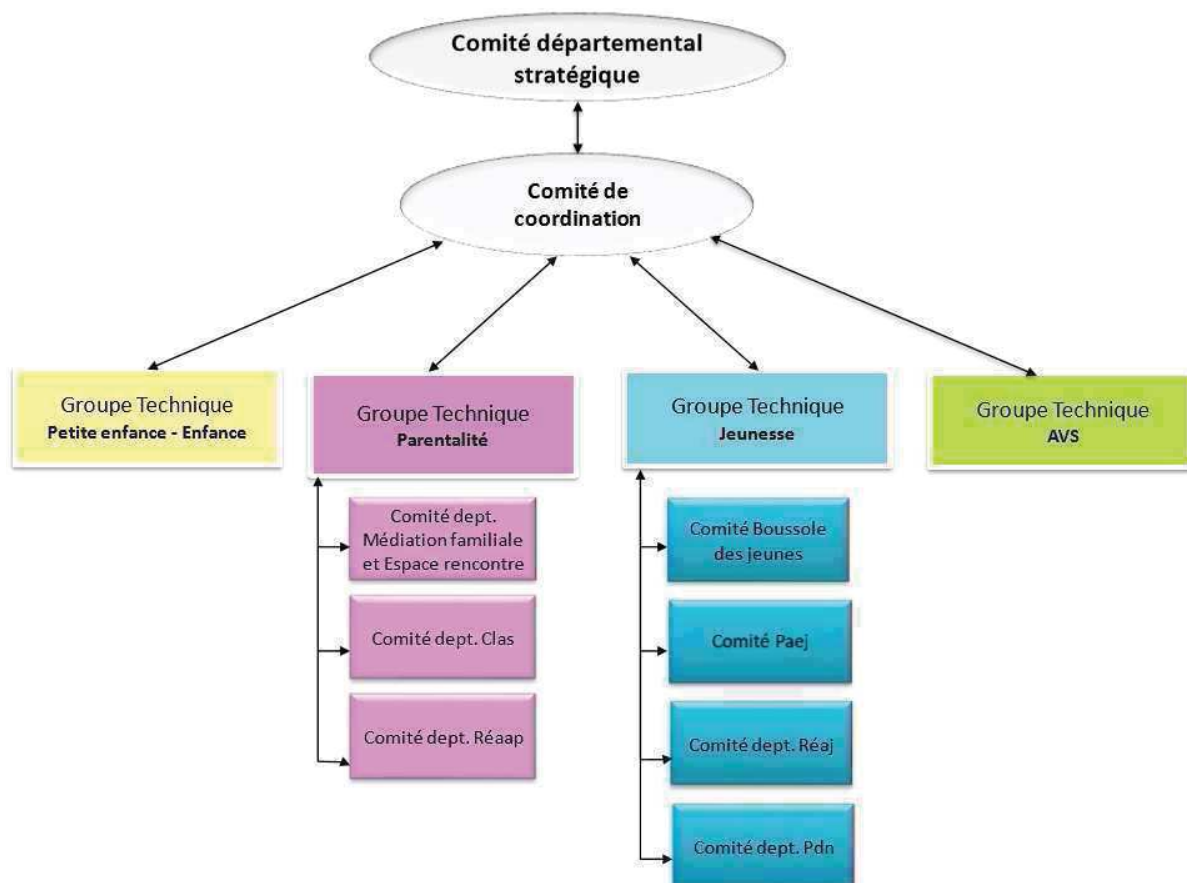
LE COMITE DE COORDINATION : COORDONNE LES TRAVAUX

- L'ensemble des travaux est co-piloté par un comité de coordination dans lequel les partenaires signataires co-pilotes sont investis au regard de leur champ de compétences.
Il se réunit en moyenne une fois tous les deux mois.

- Le comité de coordination organise les conditions de mise en œuvre des actions prévues au plan d'action. Il priorise et coordonne les travaux des différentes instances techniques, s'assure de leurs avancées.
- Il prépare les éléments d'évaluation et de bilan annuels, propose les adaptations et ajustements nécessaires au comité stratégique ainsi que les nouveaux axes de travail susceptibles de venir enrichir le plan d'action par voie d'avenant annuel.
- Il est composé des signataires pilotes et co-pilotes, des signataires partenaires associés (conviés en fonction des ordres du jour en lien avec leur champs respectifs) et des animateurs des groupes techniques.

LES GROUPES TECHNIQUES THEMATIQUES : IMPULSENT ET ANIMENT LES TRAVAUX

- Ces instances sont mobilisées pour piloter et animer les travaux thématiques et présenter des propositions au comité de coordination.
- Animés par les référents thématiques de la Caf, ils associent les référents de chacun des partenaires ainsi que les signataires partenaires associés selon les besoins. Leur composition peut évoluer en fonction de la nature des projets et se décliner en « groupes projets ». Des partenaires locaux peuvent être associés sur des travaux spécifiques.
- 4 groupes techniques se réunissent a minima une fois par trimestre : Petite enfance – enfance / parentalité / jeunesse / animation de la vie sociale.



2. Durée – Modification

Le schéma départemental d'accompagnement des familles est signé pour une durée de 5 ans : du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Toute proposition de révision ou de modification du schéma est présentée au comité stratégique et fait fera l'objet d'un avenant.

3. Communication

Chaque signataire s'engage à promouvoir les actions développées dans le cadre du Sdaf. Il donne son autorisation pour la mise en ligne du présent Schéma sur les sites internet / plateformes développées par les signataires.

Les supports seront développés en cohérence avec la charte graphique.

4. Associer les acteurs locaux : déclinaison locale et articulation avec les Conventions territoriales globales

Le Schéma départemental d'accompagnement des familles se situent à la croisée des enjeux nationaux et locaux.

Les Conventions Territoriales Globales de services aux familles (Ctg) constituent une démarche partenariale de la Caf vers les collectivités locales (communes ou communautés de communes) qui vise à accompagner le développement des services aux familles sur des champs partagés. Elles contribuent à l'atteinte des objectifs fixés dans le schéma départemental d'accompagnement des familles et peuvent à ce titre associer des partenaires signataires impliqués sur ces mêmes champs.

Elles constituent un levier stratégique pour renforcer la coopération et la gouvernance partenariale, et constituent un cadre politique qui vise à :

- S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur la base d'un diagnostic partagé
- Définir des orientations et objectifs partagés dans le cadre d'un plan d'action

Elles contribuent ainsi à une plus grande efficience, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire.

De fait, elles apportent de la lisibilité territoriale à la politique familiale et favorise, in fine, le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

PETITE ENFANCE - ENFANCE



PETITE ENFANCE - ENFANCE

5. Petite enfance - Enfance

Le Sdaf 2 poursuivra les engagements pour la structuration d'une offre de qualité en faveur des familles et de leurs enfants, avec un axe fort vers les publics les plus fragiles : familles confrontées au handicap de leur enfant et familles en recherche d'emploi.

Le déploiement des actions se fera en lien avec les travaux nationaux et particulièrement ceux issus de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, de la convention d'objectifs et de gestion signée entre la Cnaf et l'Etat ou encore du rapport de la commission « Les 1 000 premiers jours ».

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
1-Pérenniser et développer une offre d'accueil éducative et de services de qualité en direction des enfants de 0-12 ans	1.1-Encourager les créations de places en visant à réduire les inégalités territoriales
	1.2-Maintenir et optimiser l'offre d'accueil en Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) en l'adaptant aux besoins des familles
	1.3-Soutenir l'offre d'accueil individuel et la profession d'assistant maternel
	1.4-Participer à la structuration d'une offre périscolaire et extrascolaire de qualité
	1.5-Développer des actions communes en direction des enfants et de leurs parents en amont de la scolarisation et dès la première scolarisation
2-Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique et d'enfants issus de familles en situation de pauvreté ou inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle	2.1-Encourager le développement d'une offre d'accueil en Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje), chez les assistants maternels, en Accueil collectifs de mineurs (Acm) pour les enfants aux besoins spécifiques



OBJECTIF STRATEGIQUE 1. PERENNISER ET DEVELOPPER UNE OFFRE D'ACCUEIL EDUCATIVE ET DE SERVICES DE QUALITE EN DIRECTION DES ENFANTS DE 0-12 ANS



Objectif opérationnel 1.1. Encourager les créations de places en visant à réduire les inégalités territoriales



Action 1.1.1 Susciter la création de places dans les zones sous dotées et accompagner les porteurs de projet (publics et privés) en fonction des champs de compétences des institutions

Les réunions collectives trimestrielles animées conjointement par la Caf, le Conseil départemental et la Msa seront maintenues. Le guide départemental pour la création et la modification d'un Eaje sera mis à jour et diffusé de façon dématérialisée.

Une réunion sera systématiquement proposée dans l'année qui suit la date d'ouverture de l'Eaje. Elle sera menée de façon collégiale par la Caf, la Dpmis et la Msa afin d'échanger sur l'activité de l'établissement avec le gestionnaire et le directeur. Cette action concerne l'ensemble des Eaje, quel que soit leur mode de gestion (privé, public) et leur mode de fonctionnement (Paje, Psu).

Action 1.1.2 Organiser la régulation des micro-crèches (Mc) Paje et le circuit des démarches administratives lors de leur ouverture

La Caf procédera à des appels à projet pour le financement éventuel de créations de micro-crèches Paje. Ces derniers viseront les territoires à la fois insuffisamment couverts en modes d'accueil et à la fois accueillant des familles dont le profil permet l'accès à un équipement qui fonctionne en mode Paje. Lors de l'ouverture d'une micro-crèche fonctionnant en mode Paje, les délais pour le versement de cette prestation peuvent être importants ce qui peut entraîner des difficultés financières pour les familles et l'Eaje.

Un circuit spécifique pourra être mis en place entre la Dpmis (qui délivre l'autorisation de fonctionnement de la micro-crèche) et la Caf ou la Msa (qui versent la Paje aux familles). La Caf et la Msa organiseront leurs propres circuits internes visant à réduire les délais de perception.



Objectif opérationnel 1.2. Maintenir et optimiser l'offre d'accueil en Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) en l'adaptant aux besoins des familles

Action 1.2.1 Repérer et accompagner les Eaje, et particulièrement les Service d'accueil familiaux (Saf) et les Eaje parentaux, en situation de fragilité, en fonction des champs de compétences de chacune des institutions

Il s'agira de pérenniser le fonctionnement des structures pour garantir la réponse aux besoins des familles. Des outils d'accompagnement à la gestion seront proposés aux partenaires.

La démarche Ida¹, initiée par la Cnaf sera poursuivie. En fonction des fragilités repérées, différentes pistes d'accompagnement seront proposées, notamment, l'évolution vers le multi accueil pour une optimisation des places offertes par l'Eaje.

Afin de proposer des actions concrètes pour faire face aux difficultés rencontrées par de nombreuses crèches familiales, un questionnaire sera diffusé auprès de l'ensemble de ces équipements et des partages d'expériences seront organisés.

De par leur fonctionnement, les Eaje gérés par une association parentale sont particulièrement vulnérables. Le turn-over régulier des parents dans les instances de gouvernance des structures, l'implication nécessaire de ces derniers dans l'accueil des enfants mais également dans la gestion du personnel et l'activité de la crèche impactent la stabilité de ces équipements et parfois même des équipes de professionnels.

¹ La démarche Ida, Informer, détecter, accompagner propose un plan d'accompagnement travaillé avec les gestionnaires et les responsables des établissements pour assurer la pérennité des structures petite enfance. L'objectif est de contribuer à la qualité d'accueil dans les établissements et au maintien des places d'accueil existantes dans les territoires.

Au-delà du soutien financier apporté par les institutions et pour travailler à la pérennité de ces équipements, une veille régulière sera organisée afin de bénéficier d'une remontée d'informations systématiques.

Cette action sera menée en lien avec l'Acepp 91 qui anime le réseau des crèches parentales. Il s'agira également de participer à la professionnalisation de la gestion de ces structures, assurée par des bénévoles.

Action 1.2.2 Réaliser un état des lieux de l'accueil occasionnel et de l'accueil atypique (offre / besoin)

L'évolution des situations professionnelles des parents a des incidences sur les besoins d'accueil du jeune enfant.

La mesure des besoins et de l'offre d'accueil occasionnel et atypique est difficile : les définitions ne sont pas nécessairement partagées entre les institutions et les gestionnaires, les besoins correspondants sont donc peu identifiés.

Dans ce contexte, il s'agira de co-construire une méthode de définition de l'offre et du besoin d'accueil occasionnel et atypique, d'en dresser un état des lieux, de recenser les possibilités offertes et les attentes des familles quant à ce type d'accueil.

Objectif opérationnel 1.3. Soutenir l'offre d'accueil individuel et la profession d'assistant maternel

Action 1.3.1 Favoriser la création de Relais d'assistants maternels (Ram) dans des secteurs non pourvus et participer à la valorisation de l'offre de service des Ram

Le développement des Ram sera encouragé sur les secteurs non ou insuffisamment couverts. Une gestion intercommunale sera favorisée notamment sur les zones rurales où le nombre d'assistants maternels le justifie.

Le site Monenfant.fr permettra de faire la promotion d'actions proposées par les Ram du département.

Le décret du 23 octobre 2018 relatif à la formation et au renouvellement d'agrément des assistants maternels précise que, lors du 1er renouvellement d'une demande d'agrément, le demandeur doit fournir une pièce justifiant qu'il s'est engagé dans une « démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle ». L'arrêté ministériel reste en attente de parution. Un travail spécifique sur ce sujet pourra être envisagé avec les Ram du département.

Au-delà du développement quantitatif des Ram, une réflexion pourra être menée pour voir dans quelle mesure les parents pourraient être vecteurs dans l'incitation des assistants maternels à fréquenter un Ram.

Action 1.3.2 Proposer un accompagnement aux porteurs de projet Maisons d'assistants maternels (Mam) et aux Mam en fonctionnement

L'accompagnement des porteurs de projet de Mam sera revisité. Des réunions collectives auprès des professionnels qui projettent d'exercer en Mam seront proposées conjointement par la Caf, le Conseil départemental et la Msa.

Afin de travailler également au maintien de l'offre d'accueil offerte par les Mam, des journées d'échanges de la pratique ou des conférences thématiques seront mises en place. Ainsi, l'accompagnement des professionnels de ces Mam se déroulera en amont du projet et sera poursuivi après sa mise en œuvre.

Action 1.3.3 Améliorer l'employabilité des assistants maternels

La notion d'inactivité chez les assistants maternels est à approfondir : s'agit-il d'une inactivité totale ou partielle (quelques places vacantes sur l'agrément) ? est-elle subie ou choisie ? ...

Dans un premier temps, il s'agira de réaliser un état des lieux de l'offre et de l'activité par territoire afin de mieux définir l'inactivité, d'en analyser les raisons et d'identifier les territoires les plus touchés. Une démarche partenariale proactive en direction des assistants maternels concernés – notamment en s'appuyant sur les Ram - sera réalisée afin de leur donner les leviers nécessaires pour développer leur activité (inscription mon-enfant.fr, formations, accueil d'urgence, de publics spécifiques, etc...).

Il est également envisagé de développer un partenariat entre la Caf, le Conseil départemental et Pôle Emploi en s'appuyant sur le référentiel d'emploi des assistants maternels.

Ce partenariat aura pour objectif de sensibiliser les professionnels de Pôle Emploi au métier d'assistant maternel afin d'aboutir à des orientations pertinentes et par là même, favoriser l'employabilité des assistants maternels inscrits à Pôle emploi.

Ce partenariat pourra s'appuyer sur les bases constituant le cursus de la certification professionnelle assistant maternel / garde d'enfants pour développer des actions ciblées ou envisager des orientations vers les organismes dispensant cette formation pour un public en recherche d'emploi et/ou en insertion intéressé par les métiers de la petite enfance. Ceci en soulignant explicitement le caractère non automatique certification / agrément assistant maternel, ce dernier étant régi par des dispositions réglementaires qui n'appellent aucune dérogation.

Un travail sur la formation continue des assistants maternels sera mené en lien avec les Ram.

Enfin, il sera envisagé une campagne de communication commune aux institutions afin de valoriser le métier d'assistants maternels.

Objectif opérationnel 1.4. Participer à la structuration d'une offre périscolaire et extrascolaire de qualité

Action 1.4.1 Poursuivre l'accompagnement des partenaires dans la mise en place d'une offre de loisirs de qualité en faveur des enfants du département

Un bilan de la mise en place du Plan mercredi sera réalisé à l'échelon départemental, conjointement par les services de l'Education nationale, la DdcS et la Caf, en vue notamment d'un partage d'expériences entre les organisateurs d'activités extrascolaires.

Afin d'assurer une montée en qualité des projets et de proposer un accompagnement renforcé aux organisateurs d'activités, une réflexion sera menée sur l'évolution de l'action du Gad.

Des temps d'échange entre les coordinateurs Enfance (en charge de la politique à destination, généralement, des 3-12 ans sur leur territoire) permettront notamment d'impulser des réflexions, de capitaliser des expériences ou des pratiques innovantes.



Objectif opérationnel 1.5. Développer des actions communes en direction des enfants et de leurs parents en amont de la scolarisation et dès la première scolarisation



Action 1.5.1 Structurer le réseau des classes passerelles

La pérennisation du dispositif « classes passerelles » sera recherchée. Le réseau des classes passerelles sera animé par la Caf et l'Education nationale. Il permettra de mener des travaux de coordination avec les professionnels et les collectivités concernées. Une éventuelle extension du dispositif sera étudiée.



OBJECTIF STRATEGIQUE 2. FAVORISER L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU AVEC UNE MALADIE CHRONIQUE ET D'ENFANTS ISSUS DE FAMILLES EN SITUATION DE PAUVRETE OU INSCRITS DANS UN PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE



Objectif opérationnel 2.1. Encourager le développement d'une offre d'accueil en Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje), chez les Assistants maternels, en Accueils collectifs de mineurs (Acm) pour les enfants aux besoins spécifiques



Action 2.1.1 Accompagner le développement de places à vocation d'insertion professionnelle (Avip) dans les Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje)

Cette action est notamment en lien avec celle du précédent schéma : « *Inciter les Eaje existants dans les quartiers en politique de la ville à réserver des places d'insertion destinées aux publics en recherche d'emploi, en formation professionnelle ou en emploi précaire* », qui a été en partie mise en œuvre, par la promotion interinstitutionnelle du dispositif « Crèche Avip ».

Un accompagnement soutenu sera proposé pour expliquer l'intérêt de la labellisation des crèches à vocation d'insertion professionnelle afin de lever les éventuelles réticences de certains gestionnaires ou professionnels, tout en garantissant la qualité d'accueil, dans l'intérêt de l'enfant. Le travail partenarial sera favorisé autour des Eaje concernés, notamment entre la Caf, les gestionnaires et Pôle Emploi afin de rassurer le parent, d'anticiper au maximum les besoins, et de favoriser un accueil de qualité, gage de sécurité affective et d'épanouissement de l'enfant.

Action 2.1.2 Conduire des expérimentations afin de « lever les freins à l'emploi »

Les différents dispositifs partenariaux visant à lever les freins à l'insertion et à l'emploi seront développés dans une logique de complémentarité. Il s'agit notamment de :

- l'expérimentation *Assmat Avip*, mise en place sur la Communauté d'Agglomération du Grand Paris Sud sera poursuivie et elle fera l'objet d'une évaluation en vue d'un déploiement sur d'autres territoires.
En lien avec les difficultés identifiées dans le cadre du dispositif « Mode d'accueil atypique », il est indispensable que des relais soient trouvés pour un accompagnement juridique, administratif et numérique des familles et des assistants maternels
- le volet mobilisant les services de l'Aide à domicile sera évalué afin d'être éventuellement ajusté
- le dispositif « La balle au bond » qui vise à faciliter la recherche d'un mode d'accueil pour les parents en insertion sera développé
- le dispositif « Les berceaux » - places en Eaje réservées aux familles en insertion - sera déployé dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Action 2.1.3 Soutenir la création et le fonctionnement d'un pôle d'appui et de ressources handicap

Un pôle d'appui et de ressources handicap, co-financé par des partenaires institutionnels du Sdaf et porté par une association, permettra de favoriser l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap et d'individualiser la réponse faite aux parents, en fonction de la spécificité du handicap de l'enfant et des besoins. Ce pôle d'appui s'adressera également aux professionnels et développera le travail en réseau. Le comité de pilotage du pôle permettra de suivre l'activité et de coordonner les actions des signataires autour de cette thématique.

Action 2.1.4 Proposer aux gestionnaires des outils pour accompagner l'inclusion d'enfants aux besoins spécifiques (handicap, maladie chronique, pauvreté et parents en insertion)

Chacune des institutions poursuivra ses actions de communication sur les fonds mobilisables autour de la thématique du handicap et de l'insertion des parents.

Des actions de communication communes entre signataires seront également menées.

Les signataires seront aussi relais dans la communication autour de journées de formation ou d'informations portant sur le handicap qui seraient organisées sur le territoire, en direction des familles et des professionnels (y compris les professionnels de l'accueil individuel).

De même, les réseaux des coordinateurs (Petite enfance, Enfance) permettront de diffuser des informations et d'échanger sur les pratiques autour de l'accueil des enfants issus de familles en insertion ou des enfants en situation de handicap.

Pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap, un document commun à destination des professionnels sera élaboré. Un travail sera mené sur l'élaboration d'une trame de plan d'accueil personnalisé.



PARENTALITÉ



PARENTALITÉ

6. Parentalité

LES ORIENTATIONS NATIONALES EN MATIERE DE PARENTALITE

Le schéma départemental 2021 – 2025 s'appuie sur les orientations nationales définies par :

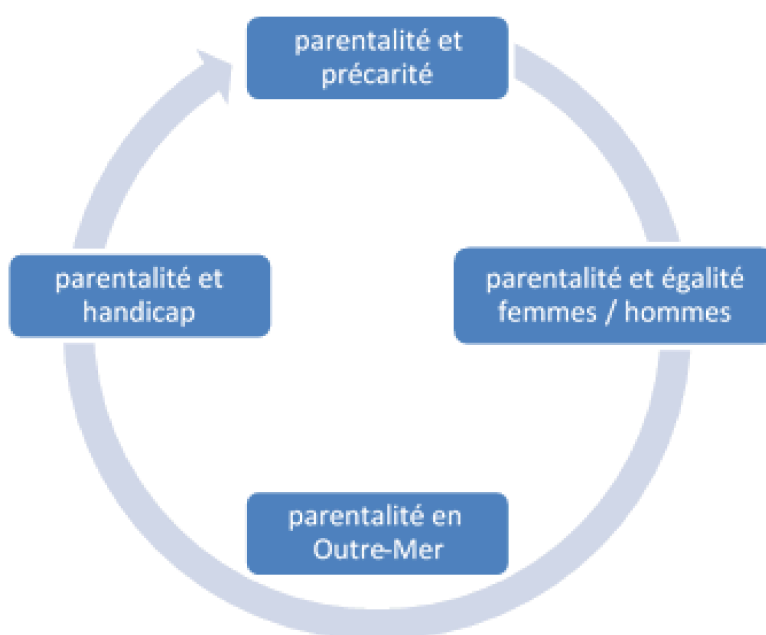
- La stratégie nationale de soutien à la parentalité « dessine-moi un parent »

Un des principaux objectifs de la stratégie est de rendre l'offre de soutien à la parentalité plus visible, plus lisible notamment par :

- la mise en place d'une identité visuelle commune permettant aux parents de repérer plus facilement les actions parentalité
- un outil de géolocalisation des actions dans le cadre de la refonte du site monenfant.fr de la Branche famille



Les 4 enjeux transversaux identifiés dans le cadre de la stratégie



- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Ella prévoit la définition d'un « **socle minimal** » de dispositifs de soutien à la parentalité par territoire avec la création d'un « **panier de services constitué parentalité** ». Chaque territoire intercommunal devrait disposer d'un socle minimum de service constitué de :

- 1 Laep (Lieu d'accueil enfant/ parent)
- 1 Clas (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)
- 1 action Réaap (Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents)

- La Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales 2018-2022

1. Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale, à travers :

- L'accompagnement des parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation
- Le soutien des parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents
- L'accompagnement et la prévention des ruptures familiales

2. Renforcer la visibilité, la structuration et la cohérence des dispositifs, à travers :

- La rénovation des financements pour une meilleure lisibilité des actions
- Faciliter la gestion en Caf des appels à projets
- Mettre à disposition des familles et des partenaires l'ensemble des ressources et actions relatives au soutien à la parentalité et en assurer leur promotion

LE DEPLOIEMENT DE LA POLITIQUE PARENTALITE EN ESSONNE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU SDAF N°2 : LE PLAN D' ACTIONS 2021 - 2025

En ce qui concerne l'offre d'appui à la parentalité, le plan d'action porte sur deux objectifs stratégiques.

Le premier objectif cible le maintien **d'une coordination partenariale pour une meilleure visibilité des actions de soutien à la parentalité sur les territoires**. Aujourd'hui, et depuis de nombreuses années, les comités départementaux² favorisent l'interconnaissance, la coordination, et le partage d'outils entre les partenaires.

Il s'agit, par ailleurs, d'optimiser la communication auprès des acteurs de terrain et des familles. La diffusion de l'information doit être au cœur de chaque action afin d'encourager l'accès aux droits.

Le deuxième objectif se propose de **renforcer l'accès aux actions d'appui à la parentalité**. Afin d'y parvenir, l'identification des besoins des familles selon leur parcours de vie est essentielle. Pour atteindre cet objectif, deux approches sont particulièrement ciblées :

- Encourager le développement des actions de soutien à la parentalité sur les territoires identifiés comme étant encore déficitaire
- Intégrer le soutien à la parentalité dans le déploiement des politiques publiques sectorielles que sont la petite enfance / enfance, la jeunesse ou encore l'animation de la vie sociale, afin de soutenir les parents dont les besoins évoluent au regard de leur parcours de vie et les événements auxquels ils sont confrontés : une naissance, une séparation, un deuil, une période d'adolescence difficile, une scolarité compliquée etc

² Clas, Réaap, médiation familiale et espace de rencontre

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
1-Maintenir la coordination partenariale pour une meilleure visibilité des actions de soutien à la parentalité sur les territoires	1.1-Pérenniser la tenue des comités et des réseaux départementaux pour essaimer une politique cohérente et trouver une réponse adaptée aux besoins identifiés
	1.2-Renforcer la communication auprès des familles et des partenaires
2-Renforcer l'accès à l'offre d'appui à la parentalité	2.1-Identifier les besoins des familles selon leur parcours de vie : naissance - petite enfance - enfance - scolarité - adolescence - séparation
	2.2-Promouvoir une politique parentalité sur les territoires dépourvus d'actions / structures parentalité
	2.3-Avoir une approche intégrée de la parentalité dans le déploiement des politiques publiques sectorielles : petite enfance - enfance / jeunesse / animation de la vie sociale



OBJECTIF STRATEGIQUE 1. MAINTENIR LA COORDINATION PARTENARIALE POUR UNE MEILLEURE VISIBILITE DES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE SUR LES TERRITOIRES



Objectif opérationnel 1.1. Pérenniser la tenue des comités et des réseaux départementaux pour essaimer une politique cohérente et trouver une réponse adaptée aux besoins identifiés



Action 1.1.1 Renforcer l'animation du réseau des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Depuis de nombreuses années, l'Ad'pep 91 intervient auprès des porteurs Clas dans le cadre de la préparation du colloque annuel. La dynamique connaît, depuis un certain temps, un essoufflement.

Les porteurs Clas témoignent d'un besoin de se rencontrer, d'échanger sur les outils, les pratiques au-delà des temps dédiés au colloque. Aujourd'hui, les membres du comité départemental affirment la nécessité de redonner un nouveau souffle à l'animation du réseau Clas.

A l'issue de la signature de la convention entre les membres du comité et l'Ad'pep 91, une feuille de route opérationnelle et annuelle sera partagée.



Action 1.1.2 Poursuivre les travaux engagés en matière de diagnostic afin de permettre une amélioration de la couverture territoriale en médiation familiale

Le département de l'Essonne compte 4 services de médiation familiale agréés par le comité départemental, soit 29 lieux de permanences répartis sur 20 communes.

Le souhait de certaines associations quant à l'implantation de nouvelles permanences a conduit, en 2019, le comité à réaliser un état des lieux concernant l'offre sur le département. Celui-ci a permis la réalisation d'une cartographie recensant les « zones blanches » en Essonne.

Cependant, certaines questions restent prégnantes : les usagers se déplacent-ils sur le territoire départemental pour bénéficier d'une permanence ou souhaitent-ils disposer de permanences près de leur domicile ? Afin d'obtenir des réponses à ces questions, l'état des lieux sera complété par une analyse qualitative qui sera réalisé en lien avec les associations et les publics bénéficiaires afin de mieux cerner le besoin.

Action 1.1.3 Développer la coordination institutionnelle autour des interventions associatives dans le domaine du soutien à la parentalité afin de permettre aux familles de bénéficier d'un accompagnement au plus près de leurs besoins

La Caf et le Conseil départemental accompagnent et soutiennent les mêmes associations intervenant sur le territoire. Ces partenaires sont convaincus de la nécessité de poursuivre la coordination sur l'accompagnement des associations pour :

- Une meilleure articulation sur les champs couverts et les financements accordés à ces derniers
- Inciter à la mise en œuvre, dans le cadre des actions soutenues, des axes de travail découlant des principes tels que : l'égalité, l'usage du numérique, etc.



Objectif opérationnel 1.2. Renforcer la communication auprès des familles et des partenaires



Action 1.2.1 Rendre visibles et lisibles les actions et dispositifs parentalité auprès des familles

La visibilité et la lisibilité des actions parentalité représentent un réel enjeu en matière d'accès des familles à l'offre d'appui à la parentalité.

Pour rendre plus efficiente l'information en direction de ce public, l'Etat affirme sa volonté de mettre en place une communication visuelle afin d'identifier l'offre de soutien à la parentalité tant à l'échelle locale que nationale. Le cahier des charges est en cours d'élaboration, les modalités de partage seront précisées prochainement.



Action 1.2.2 Engager une réflexion sur la mise en place des temps d'animation inter institutionnels pour informer les partenaires sur la politique parentalité (collectivités, associations)

Assurer la promotion de l'information nécessite la mise en place d'une coordination entre les partenaires institutionnels, mais aussi entre les partenaires institutionnels et les acteurs locaux qui sont en contact direct avec les familles.

Il s'agira notamment de mieux diffuser les informations sur les sites internet institutionnels existants, de diffuser et mettre à jour les informations sur les plateformes déjà existantes (mon-enfant.fr, esprit de familles, Mes démarches, etc), et de participer à des temps dédiés à la promotion des offres parentalité.



OBJECTIF STRATEGIQUE 2. RENFORCER L'ACCES A L'OFFRE D'APPUI A LA PARENTALITE



Objectif opérationnel 2.1. Identifier les besoins des familles selon leur parcours de vie : naissance - petite enfance - enfance - scolarité - adolescence - séparation



Action 2.1.1 Capitaliser et mutualiser les données parentalité à partir de l'existant et des besoins identifiés sur les territoires (cartographie des ressources et des besoins) afin d'améliorer la couverture territoriale de l'offre parentalité

L'offre d'appui à la parentalité est importante en Essonne bien qu'inégalement répartie. Un recensement est actuellement en cours dans le cadre des conventions territoriales globales (Ctg).

Afin de disposer d'une vision globale, il paraît pertinent de réaliser une cartographie des ressources et des besoins des territoires à l'échelle départementale. Il s'agit de réajuster les missions de l'observatoire mis en place en 2018/19.



Action 2.1.2 Engager une réflexion sur la coordination du travail social et médico-social pour partager la connaissance de l'existant, développer et articuler l'accompagnement des parents avec un objectif d'accès aux droits

Des enjeux forts ont été recensés en matière d'information et d'accompagnement des parents : certains parents méconnaissent leurs droits ou les aides qui pourraient leur être proposées.

L'accompagnement social des familles sur des sujets spécifiques tels que les violences intrafamiliales, le décrochage scolaire, le répit parental (...) nécessite d'affiner le partage d'informations autour des actions menées par chacun des partenaires pour une meilleure coordination / articulation.

Il s'agit de renforcer la coordination entre les partenaires et d'envisager la réalisation de parcours coordonnés en faveur des parents rencontrant des événements spécifiques dans un objectif d'accès aux droits pour les familles.

Un travail sera notamment mené afin de fluidifier les aides partenariales autour du soutien aux nouveaux parents (entretiens prénataux précoces, avis de naissance (triptyque CAF - CPAM - DPMIS pour accompagnement ciblé, travail à consolider avec nécessité de revoir la fluidité des échanges autour des informations de naissance, etc).

La mise en place d'une réflexion permettra d'identifier des axes de développement et d'engager des actions.



Action 2.1.3 Accompagner et impliquer les parents dans la découverte de l'environnement scolaire de leur enfant dès le plus jeune âge

Dans les dispositifs d'accompagnement et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans (classes de toutes petites sections), un temps d'adaptation des très jeunes enfants à l'école est nécessaire.

En parallèle, pour certains parents qui méconnaissent les codes de l'école, il convient d'installer ou de conforter les liens familles – école – enfants, de préparer la séparation en douceur et de les impliquer dans la scolarité, l'éducation et la sociabilisation de leurs enfants.

Cette action, créée en 2014 sur les territoires identifiés comme prioritaires, sera pérennisée et développée.

Action 2.1.4 Faire connaître les classes relais auprès des partenaires

Les parents de jeunes en situation de grande difficulté scolaire sont démunis face au comportement de leur adolescent absentéiste, décrocheur, déscolarisé ou poly exclu des collèges. Les problématiques rencontrées par les jeunes sont parfois liées à des difficultés éducatives rencontrées par leurs parents.

Il s'agit de faire connaître le dispositif « classe relais ».

Action 2.1.5 Adapter l'offre de soutien à la parentalité aux besoins spécifiques des familles vulnérables (modestes, enfants/parents porteurs de handicap, détenus, besoin de répit parental, ...)

Certaines familles n'ont pas un accès aisé aux dispositifs de soutien à la parentalité : les parents détenus, les parents confrontés au handicap de leurs enfants et/ou leur propre handicap, et peuvent se mettre une barrière dans l'accès aux structures / actions existantes.

Il est nécessaire de s'interroger sur la communication et l'accueil dédiés à ces familles de manière à accueillir au sein des structures toutes les familles sans exception.



Objectif opérationnel 2.2. Promouvoir une politique parentalité sur les territoires dépourvus d'actions / structures parentalité

Action 2.2.1 Encourager le déploiement de Lieux d'accueil enfants-parents (Laep) notamment dans les quartiers en politique de la ville (Qpv) dépourvus

La poursuite du maillage territorial des offres de soutien à la parentalité est un objectif permanent. Le Laep est un espace d'épanouissement pour l'enfant qui le prépare à la séparation d'avec son parent. Ce lieu favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement (géographique, familial ou culturel) d'un certain nombre de parents.

Afin de favoriser un accès équitable à toutes les familles, il convient d'encourager le déploiement des Laep notamment dans les zones identifiées comme prioritaires.

Action 2.2.2 Accompagner le développement et le regroupement de services parentalité au sein d'une même structure (Espaces de parents - Maisons des familles, ...) sur les territoires les moins dotés

En matière de parentalité, la Cog 2018-2022 encourage les Caf à accompagner les projets innovants en matière de parentalité ainsi que les structures proposant une palette diversifiée de services aux familles.

Il s'agira notamment de renforcer la visibilité et la lisibilité des actions de soutien à la parentalité et d'éviter ainsi leur éparpillement.

Pour ce faire, le regroupement des actions parentalité au sein des lieux ressources dans les territoires dépourvus d'actions parentalité et/ou de structures d'animation de la vie sociale pourra être encouragé.

Action 2.2.3 Créer un deuxième espace de rencontre dans le département

Depuis le 1er janvier 2019, l'offre en matière d'espace de rencontre s'est réduite, n'offrant, de fait, que peu de solutions d'orientation aux juridictions. En effet une seule association subsiste dans le département qui n'est pas en capacité de répondre aux besoins malgré une extension de son offre. Il s'agira par conséquent, d'accompagner le déploiement d'une offre nouvelle.



Objectif opérationnel 2.3. Avoir une approche intégrée de la parentalité dans le déploiement des politiques publiques sectorielles : petite enfance - enfance / jeunesse / animation de la vie sociale



Action 2.3.1 Recenser les actions parentalité existantes à destination des parents d'adolescents pour en assurer la promotion

La période de l'adolescence peut s'avérer déstabilisante tant pour l'enfant que pour son/ses parents (la récurrence de la confrontation du jeune à l'autorité parentale peut être mal vécue par le parent). La stratégie nationale du soutien à la parentalité met en exergue le besoin des parents à être accompagné face aux enjeux de l'adolescence. La Cog 2018-2022 souligne la nécessité de soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents.

Peu d'actions à destination des parents d'adolescents sont recensées, notamment dans le cadre du dispositif des Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap). Il s'agira d'identifier les acteurs pouvant intervenir auprès des « parents d'ados » et d'encourager le développement de nouvelles actions.



Action 2.3.2 Promouvoir la coparentalité

La stratégie de soutien à la parentalité mise en place par le gouvernement en mai 2018 et la Cog 2018-2022 réaffirme la nécessité de promouvoir la coparentalité dans les actions déployées.

Il conviendra d'encourager les actions en direction des :

- pères de jeunes enfants qui sont souvent peu représentés dans les actions de soutien à la parentalité (A ce titre l'extension de la durée du congé paternité converge avec ces mêmes préoccupations. Il est de nature à favoriser la participation des pères.)
- parents détenus et leurs enfants dans un objectif de maintien des liens familiaux.

Une réflexion partenariale permettra d'identifier les structures, les acteurs du soutien à la parentalité qui œuvrent en direction de ces publics afin d'encourager leur développement et de communiquer sur les initiatives.



Action 2.3.3 Identifier et promouvoir les actions parentalité existantes au sein des Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje)

La stratégie nationale du soutien à la parentalité et la Cog 2018-2022 préconisent le renforcement du soutien à la parentalité au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje). La parentalité est un axe inscrit dans le projet social des Eaje encouragés à développer des actions à destination des parents.

Leur participation reste un enjeu majeur dans la promotion des actions de soutien à la parentalité et certains Eaje peuvent être confrontés à une moindre mobilisation des familles.

Une réflexion sera mise en place afin d'identifier les actions parentalité, les bonnes pratiques développées par les Eaje et de capitaliser les bonnes pratiques pour une meilleure mobilisation/implication des parents.

JEUNESSE



JEUNESSE

7. Jeunesse

L'ensemble des actions du Sdaf 1 a été réalisé dans une véritable logique de coordination et de complémentarité des actions jeunesse des signataires auprès des jeunes et des acteurs de la Jeunesse. Elles ont été renforcées avec la mise en place d'un comité de coordination jeunesse dédié, suite aux évolutions des politiques jeunesse de la Caf et du Département de l'Essonne. L'enjeu du plan d'action jeunesse du Sdaf 2 est de maintenir cette articulation et de développer davantage les dispositifs dédiés aux jeunes.

Le premier objectif stratégique repose sur différents constats, l'inégale répartition des offres jeunesse sur le territoire, la persistance de territoires moins pourvus pour lesquels des besoins existent néanmoins, le fait que des jeunes se trouvent sans offres de proximité. Les Communautés de commune des deux vallées, du Val d'Essonne et entre Juine et Renarde sont particulièrement concernées, la Communauté d'agglomération de l'étampois sud Essonne également. Cet objectif cherchera à promouvoir le développement de la couverture territoriale en matière d'offres de service à l'attention des jeunes.

Le deuxième objectif stratégique, tourné vers les jeunes s'attachera à faire en sorte qu'ils s'approprient davantage les structures et dispositifs qui leurs sont dédiés. En effet, on constate qu'un nombre élevé de jeunes ne connaît pas les structures qui s'adressent à eux, qu'une forte proportion de jeunes exprime avoir besoin d'information et d'accompagnement et que les professionnels de la jeunesse eux-mêmes ne connaissent pas toujours l'ensemble des offres qui s'adressent aux jeunes. De ce fait, beaucoup de jeunes ne sollicitent pas les aides auxquelles ils pourraient prétendre. La réalisation de cet objectif reposera en grande partie sur l'association des jeunes à la réalisation des actions.

Enfin, le troisième objectif stratégique est motivé par le fait que les actions des signataires en matière de jeunesse ne sont pas suffisamment connues des partenaires. Il aura pour finalité de prolonger les travaux conduits dans le Sdaf 1 en matière de coordination des signataires du schéma.

Objectif stratégique	Objectif opérationnel
1 - Encourager et soutenir le développement de l'offre jeunesse, notamment dans les territoires les moins dotés	1.1 - Documenter la situation des jeunes et de leurs besoins et accroître la connaissance des acteurs sur les politiques soutenues et dispositifs existants
	1.2 - Accompagner le développement de l'offre de service à l'attention des jeunes
2 - Développer l'accès aux droits, structures et dispositifs des jeunes	2.1 - Accroître la visibilité et la fréquentation des structures jeunesse et impliquer les jeunes dans les dispositifs qui leurs sont dédiés
	2.2 - Accroître la connaissance mutuelle des acteurs pour une meilleure orientation des jeunes
3 - Maintenir et optimiser la coordination partenariale autour de la jeunesse	3.1 - Pérenniser une gouvernance opérationnelle en matière de jeunesse
	3.2 - Accroître l'articulation des interventions des signataires du schéma



OBJECTIF STRATEGIQUE 1. ENCOURAGER ET SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE JEUNESSE, NOTAMMENT DANS LES TERRITOIRES LES MOINS DOTES



Objectif opérationnel 1.1. Documenter la situation des jeunes et de leurs besoins et accroître la connaissance des acteurs sur les politiques soutenues et dispositifs existants



Action 1.1.1 Mutualiser les connaissances en matière de jeunesse dans une dynamique d'observation partagée

La plus faible présence de structures ou services s'adressant aux jeunes sur certains territoires peut être due à une perception partielle de la part des acteurs de terrain des besoins des jeunes.

L'objectif de cette action est de produire et diffuser des contenus sur le besoin des jeunes afin de sensibiliser les acteurs à même de porter des initiatives.

Il s'agira d'actualiser l'état des lieux pour disposer d'un recueil de données à jour afin de disposer d'une vision territorialisée des besoins des jeunes et d'envisager la conduite de chantiers. La conduite de cette action pourra associer des partenaires de terrain et les jeunes eux-mêmes. Ces supports pourront être partagés pour informer/sensibiliser les acteurs.



Action 1.1.2 Accroître la communication à l'attention des partenaires sur les initiatives en matière d'actions jeunesse et sur les dispositifs susceptibles de les accompagner dans un objectif de développement de l'offre

Des initiatives existent pour développer des actions de manière innovante. Celles-ci gagneraient à être mises en lumière pour valoriser leurs porteurs, donner des exemples de projets pouvant être soutenus par les signataires du schéma et pour susciter des initiatives similaires.

Il est possible de faire l'hypothèse que nombre d'acteurs ne menant pas d'action spécifique se représentent les actions jeunesse uniquement au travers des accueils de loisirs et des aides aux vacances.

Il existe pourtant nombre de dispositifs, plus ou moins souples pour développer des actions à l'attention des jeunes (Ps jeunes, accueil de jeunes en Tremplin citoyen, Promeneurs du net, prix citoyen...).

Il s'agira de créer et de diffuser l'information sur des initiatives innovantes en matière d'actions jeunesse. Cette mise en lumière pourra passer par la réalisation de vidéos pour une diffusion sur les sites des signataires (ex. Esprit de familles, essonne.fr...), réseaux sociaux et espace collaboratif du département

Il s'agira également de communiquer sur les dispositifs et appels à projets portés par les signataires en direction des acteurs de terrain. Pour ce faire, il pourra être envisageable de s'appuyer sur des réunions déjà programmées, telles que les réunions de réseaux, et des réunions *ad hoc*.



Objectif opérationnel 1.2. Accompagner le développement de l'offre de service à l'attention des jeunes



Action 1.2.1 Accroître la prise en compte de la jeunesse dans les projets de territoire et promouvoir la Prestation de Service jeunes (Psj)

Les Conventions territoriales globales (Ctg) sont le nouveau support de partenariat politique et opérationnel entre la Caf et les collectivités territoriales. Ces conventions ont vocation à embrasser l'ensemble des champs d'intervention de la Caf pour une prise en compte plus systématique des enjeux de territoire.

La jeunesse fait nécessairement partie des champs pris en compte dans ces conventions et permet le développement d'actions.

La convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 de la Branche famille prévoit la création d'une nouvelle prestation de service : la « PS jeunes ». Son ambition est de susciter la création d'une offre spécifique aux adolescents visant à valoriser leurs initiatives et fonctionnant selon un accès libre et ouvert dans des lieux pensés par et pour eux. Elle permet de cofinancer des postes d'animateurs qualifiés qui développent des projets innovants et adaptés aux attentes des adolescents, rattachés à des structures dans lesquels les jeunes sont impliqués. L'action portée par l'animateur peut prendre de multiples formes et s'adapter aux différents contextes géographiques et partenariaux. Ce dispositif se prête à l'itinérance, l'action sur Internet...

Il s'agira de développer la « Ps jeunes » là où les besoins sont les moins couverts par l'offre déjà en place.



OBJECTIF STRATEGIQUE 2. DEVELOPPER L'ACCES AUX DROITS, STRUCTURES ET DISPOSITIFS DES JEUNES



Objectif opérationnel 2.1. Accroître la visibilité et la fréquentation des structures jeunesse et impliquer les jeunes dans les dispositifs qui leurs sont dédiés



Action 2.1.1 S'adapter aux usages des jeunes pour améliorer leur accès aux droits et aux structures

L'enquête conduite à l'été 2018 a révélé une méconnaissance substantielle des jeunes, des structures et des dispositifs s'adressant à eux.

La Boussole des jeunes est un projet qui vise à donner aux jeunes une information personnalisée selon leur situation et leur besoin ainsi qu'à les mettre en contact avec les acteurs à proximité de chez eux susceptibles de les accompagner. Développée en Essonne par le biais du Sdaf 2016-2019, la Boussole est portée par la Caf, le Département, la Ddcs et animée par le Cidj. Elle bénéficie de l'appui de la Djepva et du concours d'autres partenaires en fonction des thématiques, notamment de l'Ars sur la santé. Elle est ouverte à l'ensemble des essonnais sur les thématiques emploi/formation et logement.

Entre octobre 2019, et septembre 2020, elle a permis à 4 294 jeunes de connaître les offres de services qui pourraient les intéresser et à 1 027 jeunes d'être mis en contact avec un professionnel.

Elle s'avère constituer un outil pertinent pour développer l'accès aux droits et aux structures des jeunes, notamment les plus éloignés des institutions.

Portée en Essonne par une convention de partenariat, l'enjeu est d'en assurer la pérennité, d'en développer le périmètre thématique et d'en accroître l'audience.

Il s'agira de pérenniser, développer et faire connaître la Boussole des jeunes ; de déterminer le modèle de financement pour 2021 et au-delà.

Par ailleurs il conviendra de développer les thématiques couvertes pour notamment intégrer la santé et les offres socioculturelles.

Accroître la communication sur la boussole à l'attention des jeunes, de leurs familles et des acteurs susceptibles de jouer le rôle d'ambassadeurs de la Boussole est un enjeu essentiel.

Action 2.1.2 Faire évoluer les pratiques professionnelles pour s'adapter aux réalités des jeunes

Internet présente à la fois de nombreuses opportunités mais également des menaces pour les jeunes. Un accompagnement éducatif sur Internet et les réseaux sociaux est souvent nécessaire. L'objectif est d'accompagner les jeunes dans un usage citoyen d'Internet. Par ailleurs, l'omniprésence des jeunes sur les réseaux sociaux en fait un mode d'interaction incontournable pour les professionnels.

La pratique des Promeneurs du net (Pdn) vise à assurer une présence éducative sur Internet et à s'appuyer sur le numérique et les réseaux sociaux pour étayer les leviers d'échange avec les jeunes. Cette dernière peut également permettre de palier partiellement des contraintes géographiques et temporelles.

Elle s'adresse à l'ensemble des professionnels de la jeunesse. L'Essonne compte 9 Pdn au 1^{er} janvier 2020. L'enjeu est d'accroître le nombre de Pdn, en développant la couverture territoriale et en diversifiant les types de structures représentées.

Action 2.1.3 Adapter la communication et les dispositifs aux usages des jeunes et les associer davantage aux choix qui les concernent

Les dispositifs jeunesse cherchent à s'adresser aux jeunes (ex. tremplin citoyen, Boussole des jeunes, appel à projet « ados ») or les appels à projets peuvent s'avérer difficiles d'accès pour eux.

Il s'agira d'associer les jeunes à l'élaboration d'appels à projets et de les convier aux comités de lecture dans une perspective d'implication citoyenne. Enfin une communication adaptée et pensée avec eux leur permettra de se saisir des opportunités qui pourraient les intéresser.



Objectif opérationnel 2.2. Accroître la connaissance mutuelle des acteurs pour une meilleure orientation des jeunes

Action 2.2.1 Développer les synergies des « réseaux » entre partenaires intervenant auprès des jeunes pour mieux répondre à leurs besoins

La connaissance mutuelle des acteurs dans le cadre des réseaux et la connaissance des ressources et des dispositifs qui s'adressent aux jeunes permet d'améliorer leur orientation et incidemment leur accès aux droits et aux structures. Ces interactions permettent également de développer des initiatives partagées.

Différents réseaux existent, sur des bases professionnelles (ex. réseau Information jeunesse) ou géographiques (ex. Réaj, réseau du Département).

Il s'agira de poursuivre la dynamique engagée par les réseaux existants en veillant à leur complémentarité et à leur articulation (réseaux locaux, départementaux, thématiques...) et de leur donner davantage d'ampleur.



OBJECTIF STRATEGIQUE 3. MAINTENIR ET OPTIMISER LA COORDINATION PARTENARIALE AUTOUR DE LA JEUNESSE



Objectif opérationnel 3.1. Pérenniser une gouvernance opérationnelle en matière de jeunesse



Action 3.1.1 Développer la dynamique partenariale engagée en matière d'accompagnement des jeunes

L'intégration d'un groupe jeunesse à la gouvernance du Sdaf a permis d'accroître les relations entre ses signataires, de mieux articuler les interventions respectives et de co-porter des actions innovantes.

Il s'agira d'élargir la participation du groupe à de nouveaux acteurs essentiels au regard de l'évolution de l'orientation jeunesse.

L'articulation entre le comité de pilotage des Paej et la gouvernance du Sdaf s'avère pertinente.

Il s'agira également de conduire une réflexion sur les leviers à mettre en œuvre pour accroître l'articulation entre les réseaux jeunesse (Réaj, Réseau du département,).



Objectif opérationnel 3.2. Accroître l'articulation des interventions des signataires du schéma



Action 3.2.1 Travailler sur la coordination des appels à projets

Des appels à projets sont portés par nombre de signataires du Sdaf. C'est notamment le cas de la Caf, de la Ddcs et du Département qui, avec les différents appels à projet partagent des objectifs proches. Ceux-ci ont néanmoins des spécificités (ambitions, calendriers, procédures, ...).

La lisibilité des appels à projets des différentes institutions est à améliorer (temporalité, thématique, public cible...). Ainsi il s'agira de fluidifier la coordination des appels à projets, dans un premier temps en les recensant et en échangeant sur les programmations respectives. La mise en place de comités de lecture conjoints permettra de rendre ces derniers plus efficaces. L'objectif sera de tendre vers la mise en place d'appels à projets communs.



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

8. Animation de la vie sociale (Avs)

L'accompagnement social est un levier essentiel d'intervention auprès des familles. Les structures de l'animation de la vie sociale, positionnées au carrefour des politiques institutionnelles occupent une place importante.

Le principe d'une offre de services proactive et réactive permet d'aller au-devant des familles dans des moments de leur vie susceptibles de les fragiliser, et d'éviter par un accompagnement le plus en amont possible, la détérioration de leur situation.

L'animation de la vie sociale s'inscrit en complémentarité des offres d'intervention sociale dans les territoires. Les structures de l'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, constituent un outil privilégié pour faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale dans les territoires. Elles poursuivent comme finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes
- le développement des liens sociaux
- la prise de responsabilités des usagers
- le développement de la citoyenneté de proximité

Les champs d'intervention des centres sociaux sont orientés principalement sur des actions en faveur des familles, de l'accès aux droits, de la lutte contre l'isolement, la citoyenneté et l'implication des jeunes.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
1- Optimiser la couverture territoriale en matière d'animation de la vie sociale (Avs) pour contribuer à une couverture équitable et suffisante	1.1- Poursuivre la couverture en équipements dans les Qpv non couverts et les zones rurales en ayant une approche globale des besoins en termes d'animation de la vie sociale (Avs) et de Petite enfance
	1.2- Renforcer le rôle des structures de l'animation de la vie sociale sur des thématiques et des publics spécifiques
	1.3- Accompagner les acteurs de l'Avs afin d'optimiser les services, le fonctionnement des structures et d'assurer leur pérennité
2- Faire des structures Avs de véritables carrefours des politiques sectorielles	2.1- S'assurer du déploiement d'informations institutionnelles auprès de l'ensemble des structures pour essayer une politique cohérente et homogène au niveau départemental
	2.2- Favoriser l'inclusion numérique
3- Améliorer la lisibilité du rôle des équipements en Avs	3.1- Rendre visible et lisible la politique d'animation de la vie sociale (Avs) sur le département



OBJECTIF STRATEGIQUE 1. OPTIMISER LA COUVERTURE TERRITORIALE EN MATIERE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE (AVS) POUR CONTRIBUER A UNE COUVERTURE EQUITABLE ET SUFFISANTE



Objectif opérationnel 1.1. Poursuivre le déploiement des équipements dans les Qpv non couverts et les zones rurales en ayant une approche globale des besoins en termes d'animation de la vie sociale (Avs) et de petite enfance



Action 1.1.1 Développer des équipements d'animation de la vie sociale, notamment sur les Qpv non couverts, en incitant à la mutualisation avec des équipements petite enfance ou à la mise en place d'actions innovantes pour favoriser l'insertion des familles et la socialisation des enfants

Il s'agira de mettre en place une démarche d'accompagnement concertée entre les partenaires du Sdaf afin de mobiliser les communes ciblées dont les quartiers prioritaires sont totalement dépourvus de structures Avs, et particulièrement sur les six quartiers suivants inscrits en politique de la ville, à savoir : Quincy-sous-Sénart (Le Vieillet), Epinay-sous-Sénart (Plaine-Cinéaste), Corbeil-Essonnes (Les Tarterêts, Montconseil et La Nacelle) et Fleury-Mérogis (Les Aunettes).

Les nouvelles créations pourront être mutualisées ou adossées aux équipements du champ de la petite enfance. Des groupes projets seront mis en place dans les territoires ciblés, notamment avec les Ctg pour conduire cette politique de développement. La mobilisation de l'ensemble des leviers partenariaux pourra contribuer au déploiement de l'offre Avs et de manière complémentaire, à l'offre petite enfance (en lien notamment avec le Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje), le bonus territorial majoré en Qpv, le bonus mixité sociale, le bonus handicap de la Caf, etc...).



Action 1.1.2 Soutenir le déploiement et le maintien d'équipements Avs en milieu rural par un accompagnement renforcé

Il s'agira de mettre en place un travail interinstitutionnel soutenu par les têtes de réseau pour définir une stratégie d'intervention politique et technique dans les zones rurales. La coordination financière et l'encouragement à la mutualisation avec d'autres équipements et services s'appuieront sur les leviers institutionnels (Charte de ruralité du Conseil départemental, dotations nationales de la Caf et de la Msa, Pacte rural du Conseil régional, Charte des familles de la Msa...).



Objectif opérationnel 1.2. Renforcer le rôle des structures de l'animation de la vie sociale sur des thématiques et des publics spécifiques



Action 1.2.1 Encourager le développement d'actions en direction de publics spécifiques : jeunes, parents, ... et renforcer les actions intergénérationnelles

Le développement de projets et d'offres de service de proximité sera soutenu en direction de nouveaux publics et des publics spécifiques (jeunes, familles y compris jeunes parents, seniors, ...).

Des temps collaboratifs thématiques seront organisés par les partenaires signataires.

Aussi, les acteurs de terrains pourront mieux appréhender le rôle d'appui des institutions et améliorer leur connaissance des leviers disponibles permettant de répondre aux besoins des habitants : appels à projet Réaap, Politique de la ville et Ville vie vacances (Vvv), Structures d'animation de la vie sociale (Savs) , Conférence des financeurs de la prévention de la perte de l'autonomie..., ainsi que les dispositifs : Clas, agrément Acf, temps libre collectif familles, départ en vacances...

Les structures Avs seront encouragées à développer des actions portant sur l'autonomie des jeunes âgés de 18 à 25 ans et favorisent leur capacité d'agir dans les structures Avs. Des temps d'échanges sur la thématique jeunesse seront mis en œuvre pour faciliter l'appropriation des différents leviers d'accompagnement des jeunes : appels à projet, dispositifs « Promeneur du net », Boussole des jeunes, Prestation de service jeune, ...

Les actions menées par les structures Avs seront valorisées par diverses actions de communication (relais sur les réseaux sociaux, sites internet...).



Objectif opérationnel 1.3. Accompagner les acteurs de l'Avs afin d'optimiser les services, le fonctionnement des structures et d'assurer leur pérennité



Action 1.3.1 Assurer une veille départementale, un suivi et un accompagnement des structures Avs en développement et / ou en difficulté

Certaines structures, notamment associatives, ont besoin d'un soutien régulier pour leur permettre de maintenir leur activité ou la faire évoluer.

Une commission départementale multi partenariale de veille et de suivi des structures Avs en développement et / ou en difficulté sera mise en place pour accompagner certaines d'entre elles.

Pour celles nécessitant un accompagnement renforcé, elle sera amenée à définir des outils opérationnels et à orienter les opérateurs vers les services ou les structures ressources du département.

La participation des usagers et des bénévoles à la vie des structures est un principe fondateur et une plus-value de l'animation de la vie sociale. Le bénévolat est un outil de développement des compétences tant individuelles que collectives. Il contribue à l'inclusion sociale, à la prise de responsabilité et au développement de la citoyenneté.

Une réflexion portant sur les leviers mobilisables sera engagée afin de pérenniser et développer l'implication bénévole, de partager des compétences et de rationaliser les coûts de fonctionnement (poste de secrétariat, de comptabilité).



OBJECTIF STRATEGIQUE 2. FAIRE DES STRUCTURES AVS DE VERITABLES CARREFOURS DES POLITIQUES SECTORIELLES



Objectif opérationnel 2.1. S'assurer du déploiement d'informations institutionnelles auprès de l'ensemble des structures pour essayer une politique cohérente et homogène au niveau départemental



Action 2.1.1 Maintenir l'animation des réseaux centres sociaux (Cs) et des espaces de vie sociale (Evs) en favorisant la co-animation afin d'essayer les bonnes pratiques et renforcer la place des habitants dans le pilotage des structures

L'animation du réseau des centres sociaux, portée principalement par la Fédération des centres sociaux de l'Essonne et celle des espaces de vie sociale co-portée avec une structure Evs et la Caf, permet de faire remonter les besoins, d'échanger sur les pratiques, de mutualiser les ressources et l'information entre les structures.

Il s'agira de renforcer les collaborations et les co-animations avec les partenaires du Sdaf, les têtes de réseaux et les structures elles-mêmes afin de poursuivre le développement d'actions en commun.

Ces réseaux seront complétés par le déploiement de temps collaboratifs sur des thématiques ciblées afin de permettre à toutes les structures d'avoir le même niveau d'information.

Cette mobilisation, permettra de capitaliser et de valoriser les expertises et les bonnes pratiques.



Objectif opérationnel 2.2. Favoriser l'inclusion numérique



Action 2.2.1 Définir et mettre en œuvre une stratégie concertée visant à permettre aux structures d'animation de la vie sociale (Avs) d'être les relais des politiques publiques et notamment contribuer au déploiement d'actions avec et pour les usagers favorisant l'autonomie numérique

Internet ne cesse de révolutionner le quotidien : il réinvente le lien social tout en réduisant les distances, il génère de nouvelles manières de travailler ou d'accéder aux services et démarches administratives. Si le numérique se veut un accélérateur d'accès aux droits et aux services ; il peut également être vecteur d'exclusion pour les plus éloignés de ces pratiques.

Afin de pallier ce risque, les structures Avs doivent se mobiliser davantage en faisant de l'inclusion numérique un aspect incontournable de leur projet. En ce sens, elles sont des acteurs essentiels du déploiement d'une offre portant sur l'appropriation des outils numériques et l'accès aux démarches administratives.

Pour cela, la Caf de l'Essonne développe depuis 2016 une stratégie de déploiement numérique en travaillant avec les différentes institutions et associations du territoire pour proposer une offre de service de proximité aux usagers, allocataires et partenaires.

Ainsi, elle propose au moins un point d'accès numérique accompagné dans près de 90 % des bassins de vie du département et anime un réseau départemental regroupant les points d'accueils labellisés « Points relais caf³ et Points numériques Caf⁴ ». Ces structures mènent des actions de facilitation numérique et / ou administrative au plus près des usagers. Il s'agira d'encourager le développement de cette offre.

Cet axe de travail permettra de repérer plus largement les actions spécifiques conduites par les structures de l'animation de la vie sociale : ateliers numériques, ateliers sociaux linguistiques, Espaces publics numériques (Epn), soutien scolaire et numérique... dans un objectif d'essaiimage.

Les signataires du Sdaf s'articuleront pour porter à la connaissance des gestionnaires les différents appels à projet ou les dispositifs liés au numérique afin d'encourager les structures à y répondre (ex. personnes âgées / numérique du Conseil départemental, Point relais Caf...). Il s'agira également de communiquer sur les formations liées aux usages numériques afin de sensibiliser et inciter les structures à y participer.



OBJECTIF STRATEGIQUE 3. AMELIORER LA LISIBILITE DU ROLE DES EQUIPEMENTS AVS



Objectif opérationnel 3.1- Rendre visible et lisible la politique d'animation de la vie sociale (Avs)



Action 3.1.1 Renforcer la communication autour de la politique d'animation de la vie sociale

La mise en place d'une réflexion partenariale aura pour objectifs :

- d'identifier la place des structures Avs dans déploiement des politiques publiques
- de rendre plus visible pour les usagers, l'action des structures Avs

³ Un Point relais Caf est un espace numérique (ordinateurs, scanners, imprimantes) Caf, aménagé dans les locaux des partenaires associés à l'action Point relais

⁴ Un Point numérique caf est un espace en libre-service (ordinateurs, scanners, imprimantes), aménagé et animé par les partenaires

LES ACTIONS



II

PETITE ENFANCE - ENFANCE



1. Petite enfance / enfance

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
1-Pérenniser et développer une offre d'accueil éducative et de services de qualité en direction des enfants de 0-12 ans	1.1-Encourager les créations de places en visant à réduire les inégalités territoriales	1.1.1-Susciter la création de places dans les zones sous dotées et accompagner les porteurs de projet (publics et privés) en fonction des champs de compétences des institutions
		1.1.2-Organiser la régulation des micro-crèches (Mc) Paje et le circuit des démarches administratives lors de leur ouverture
	1.2-Maintenir et optimiser l'offre d'accueil en Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) en l'adaptant aux besoins des familles	1.2.1- Repérer et accompagner les Eaje, et particulièrement les Services d'accueil familiaux (Saf) et les Eaje parentaux, en situation de fragilité en fonction des champs de compétences de chacune des institutions
		1.2.2-Réaliser un état des lieux de l'accueil occasionnel et de l'accueil atypique (offre / besoin)
	1.3-Soutenir l'offre d'accueil individuel et la profession d'assistant maternel	1.3.1-Favoriser la création de Relais assistants maternels (Ram) dans des secteurs non pourvus et participer à la valorisation de l'offre de service des Ram
		1.3.2-Proposer un accompagnement aux porteurs de projet Maisons assistants maternels (Mam) et aux Mam en fonctionnement
2- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique et d'enfants issus de familles en situation de pauvreté ou inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle	2.1-Encourager le développement d'une offre d'accueil en Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje), chez les Assistants maternels, en Accueils collectifs de mineurs (Acm) pour les enfants aux besoins spécifiques	1.3.3-Améliorer l'employabilité des assistants maternels
		1.4-Participer à la structuration d'une offre periscolaire et extrascolaire de qualité
		1.4.1-Poursuivre l'accompagnement des partenaires dans la mise en place d'une offre de loisirs de qualité en faveur des enfants du département
		1.5-Développer des actions communes en direction des enfants et de leurs parents en amont de la scolarisation et dès la première scolarisation
		1.5.1-Structurer le réseau des classes passerelles
		2.1.1-Accompagner le développement de places à vocation d'insertion professionnelle (Avip) dans les Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje)
		2.1.2-Conduire des expérimentations afin de « Lever les freins à l'emploi »
		2.1.3-Soutenir la création et le fonctionnement d'un pôle d'appui et de ressources handicap
		2.1.4-Proposer aux gestionnaires des outils pour accompagner l'inclusion d'enfants aux besoins spécifiques (handicap, maladie chronique, pauvreté et parents en insertion)

Axe : Petite enfance – Enfance		
Intitulé de l'action 1.1.1 Susciter la création de places dans les zones sous dotées et accompagner les porteurs de projet (publics et privés) en fonction des champs de compétences des institutions	Objectif stratégique 1-Pérenniser et développer une offre d'accueil éducative et de services de qualité en direction des enfants de 0-12 ans	
	Objectif opérationnel 1.1-Encourager les créations de places en visant à réduire les inégalités territoriales	
Constats ➤ Taux de couverture départemental en modes d'accueil en dessous du taux national ➤ Développement des places d'accueil ralenti par les fermetures Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Promouvoir les dispositifs d'accompagnement à la création de structures (humains et financiers) dans les zones sous dotées ➤ Identifier les zones sous dotées et mettre à disposition la cartographie sur les sites des institutions ➤ Promouvoir le développement de places pour les enfants en situation de handicap et les parents en insertion ➤ Maintenir l'organisation des réunions collectives à destination des porteurs de projet ➤ Diffuser le guide départemental pour la création et la modification d'un Eaje ➤ Accompagner chaque étape des projets ➤ Proposer une réunion interinstitutionnelle avec le gestionnaire de chaque nouvel Eaje, dans l'année qui suit l'ouverture, afin de s'assurer de la conformité des modalités de fonctionnement	Pilotes Caf Département Msa	
	Acteurs ✓ Epci ✓ Communes ✓ Entreprises de crèches ✓ Associations	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒
Indicateurs d'évaluation ➤ Augmentation du nombre de places créées et particulièrement dans les zones sous dotées ➤ Mise à disposition de la cartographie sur les sites des institutions ➤ Nombre de temps formels de promotion des dispositifs d'accompagnement du développement de l'offre ➤ Nombre de réunions collectives organisées à destination des porteurs de projet potentiels ➤ Diffusion du guide départemental sur les sites des institutions ➤ Organisation systématique d'une réunion annuelle pour chaque nouvel Eaje	Echéances 2021-2025	

Axe : Petite enfance – Enfance			
Intitulé de l'action 1.1.2 Organiser la régulation des micro-crèches (Mc) Paje et le circuit des démarches administratives lors de leur ouverture	Objectif stratégique 1-Pérenniser et développer une offre d'accueil éducative et de services de qualité en direction des enfants de 0-12 ans		
	Objectif opérationnel 1.1- Encourager les créations de places en visant à réduire les inégalités territoriales		
Constats ➤ Taux de couverture départemental en modes d'accueil en dessous du taux national ➤ Développement des places d'accueil ralenti par les fermetures ➤ Fort développement des micro-crèches Paje ➤ Délais de perception de la Paje pour les primo-bénéficiaires qui peuvent être longs, ce qui peut mettre la famille et la micro-crèche en difficulté Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Réaliser des appels à projet annuels en vue de la création de micro-crèches ciblant certains territoires ➤ Organiser une concertation institutionnelle Caf, Conseil départemental, Msa lors de la création de structures ➤ Mettre en place un circuit administratif spécifique entre le Conseil départemental et la Caf ou la Msa permettant de faciliter l'ouverture des droits Paje ➤ Organiser les circuits internes Caf et Msa afin de réduire les délais de perception	Pilotes Caf Département Msa		
	Acteur ✓ Gestionnaires des Mc Paje		
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐		
Indicateurs d'évaluation ➤ Diffusion d'appels à projet annuels en vue de la création de micro-crèches ➤ Augmentation du nombre de micro-crèches Paje créées et particulièrement dans les zones sous dotées ➤ Effectivité des process administratifs facilitant l'ouverture des droits au Cmg Paje	Echéances 2021-2025		

Axe : Petite enfance – Enfance	
Intitulé de l'action 1.2.1 Repérer et accompagner les Eaje, et particulièrement les Services d'accueil familiaux (Saf) et les Eaje parentaux, en situation de fragilité en fonction des champs de compétences de chacune des institutions	Objectif stratégique 1-Pérenniser et développer une offre d'accueil éducative et de services de qualité en direction des enfants de 0-12 ans Objectif opérationnel 1.2-Maintenir et optimiser l'offre d'accueil en Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) en l'adaptant aux besoins des familles
Constats ➤ Développement des places d'accueil ralenti par les fermetures ➤ Services d'accueil familial et structures associatives en difficulté ➤ Eaje parentaux parfois en difficultés du fait d'un turn over des instances de gouvernance Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Proposer un accompagnement interinstitutionnel pour lever les difficultés ➤ Proposer des outils d'accompagnement à la gestion ➤ Créer des outils de suivi entre les institutions ➤ Créer et adresser un questionnaire auprès des Saf pour réaliser un état des lieux des difficultés rencontrées ➤ Organiser l'échange de bonnes pratiques entre les Saf ➤ Organiser une veille sur Eaje parentaux en difficulté ➤ Soutenir financièrement l'Acepp (Caf, Conseil départemental) afin d'accompagner les Eaje parentaux ➤ Contribuer à l'élaboration et à la diffusion du guide développé par l'Acepp ➤ Orienter les gestionnaires d'Eaje associatifs vers : - la formation des bénévoles (Conseil départemental), - l'offre de formations proposée par Msa services - le site Service public.fr, etc	Pilotes Caf Département Msa Acteurs ✓ Gestionnaires et Responsables d'Eaje ✓ Coordinateurs Petite enfance ✓ Acepp ✓ France Essonne Active ✓ CCI Essonne ✓ Associations Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐
Indicateurs d'évaluation ➤ Accompagnement proposé à 100 % des Eaje en difficulté ➤ Nombre de structures accompagnées, dont nombre de Saf et nombre d'Eaje parentaux ➤ Questionnaire adressé aux Saf ➤ Nombre de structures accompagnées conjointement ➤ Evolution du nombre de places par nature d'Eaje	Echéances 2021-2025

Axe : Petite enfance - Enfance		
Intitulé de l'action 1.2.2 Réaliser un état des lieux de l'accueil occasionnel et de l'accueil atypique (offre / besoin)	Objectif stratégique 1-Pérenniser et développer une offre d'accueil éducative et de services de qualité en direction des enfants de 0-12 ans	
	Objectif opérationnel 1.2-Maintenir et optimiser l'offre d'accueil en Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) en l'adaptant aux besoins des familles	
Constats ➤ Taux de couverture départemental en modes d'accueil en dessous du taux national ➤ Développement des places d'accueil ralenti par les fermetures ➤ Services d'accueil familial en difficulté Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Organiser une réflexion autour de l'offre et du besoin en accueil occasionnel et atypique ➤ Dresser un état des lieux de l'offre existante et mieux identifier les besoins des familles	Pilotes Caf Département Msa	Acteurs ✓ Gestionnaires ✓ Responsables ✓ Coordinateurs Petite enfance
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐	
Indicateurs d'évaluation ➤ Etat des lieux réalisé avec identification de l'offre et définition effective du besoin ➤ Disposer d'une cartographie de l'offre d'accueil occasionnel et atypique	Echéances 2022	

Axe : Petite enfance – Enfance	
Intitulé de l'action 1.3.1 Favoriser la création de Relais d'assistants maternels (Ram) dans des secteurs non pourvus et participer à la valorisation de l'offre de service des Ram	Objectif stratégique 1-Pérenniser et développer une offre d'accueil éducative et de services de qualité en direction des enfants de 0-12 ans
	Objectif opérationnel 1.3-Soutenir l'offre d'accueil individuel et la profession d'assistant maternel
Constats ➤ Large couverture du territoire par les Ram ➤ Nombre d'assistants maternels actifs en diminution (78 % des assistants maternels agréées sont en activité) ➤ Faible présence de Mam sur le territoire Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Accompagner les gestionnaires dans le déploiement de l'offre en matière de Ram sur les secteurs non pourvus ou de façon insuffisante ➤ Promouvoir l'offre de service des Ram ➤ Identifier les supports de communication pertinents pour le déploiement d'actions de communication ➤ Promouvoir les actions proposées par les Ram du département sur Monenfant.fr	Pilotes Caf Département Msa
	Acteurs ✓ Ram ✓ Msa ✓ Gestionnaires ✓ Coordinateurs Petite enfance
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒
Indicateurs d'évaluation ➤ Augmentation du nombre d'Etp particulièrement dans les zones sous dotées ➤ Identification des supports de communication ➤ Déploiement effectif des actions de communication ➤ Augmentation du nombre de Ram complétant leurs informations sur Monenfant.fr	Echéances 2021-2025

Axe : Petite enfance - Enfance		
Intitulé de l'action 1.3.2 Proposer un accompagnement aux porteurs de projet Maisons d'assistants maternels (Mam) et aux Mam en fonctionnement	Objectif stratégique 1-Pérenniser et développer une offre d'accueil éducative et de services de qualité en direction des enfants de 0-12 ans	
	Objectif opérationnel 1.3-Soutenir l'offre d'accueil individuel et la profession d'assistant maternel	
Constats ➤ Taux de couverture départemental en modes d'accueil en dessous du taux national ➤ Nombre d'assistants maternels actifs en diminution (78 % des assistants maternels agréées sont en activité) ➤ Développement des places d'accueil ralenti par les fermetures ➤ Faible présence des Mam sur le territoire	Pilotes Caf Département Msa	
	Acteurs ✓ Mam	
Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Organiser des réunions collectives auprès des porteurs de projets potentiels ➤ Accompagner les porteurs à chaque étape de leur projet ➤ Créer des supports d'accompagnement des Mam ➤ Organiser de journées d'échanges de la pratique ou des conférences thématiques	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒	
Indicateurs d'évaluation ➤ Outils d'accompagnement réalisés ➤ Nombre de porteurs de projet potentiels par an ➤ Nombre de réunions collectives proposées aux porteurs de projets ➤ Nombre de journées d'échange de la pratique organisées ➤ Nombre de créations de Mam	Echéances 2021-2025	

Axe : Petite enfance - Enfance	
Intitulé de l'action 1.3.3 Améliorer l'employabilité des assistants maternels	Objectif stratégique 1-Pérenniser et développer une offre d'accueil éducative et de services de qualité en direction des enfants de 0-12 ans
	Objectif opérationnel 1.3-Soutenir l'offre d'accueil individuel et la profession d'assistant maternel
Constats ➤ Taux de couverture départemental en modes d'accueil en dessous du taux national ➤ Large couverture du territoire par les Ram ➤ Nombre d'assistants maternels actifs en diminution (78% des assistants maternels agréées sont en activité) ➤ Services d'accueil familial en difficulté ➤ Faible présence des Mam sur le territoire Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Sensibiliser les assistants maternels et les parents employeurs à l'intérêt de fréquenter un Ram ➤ Réaliser un état des lieux de l'offre et de l'activité par territoire ➤ Repérer les assistants maternels en recherche d'emploi et proposer des rencontres pour identifier les éventuels freins à l'accueil en impliquant les Ram ➤ Inciter les assistants maternels à s'inscrire et à compléter le site Monenfant.fr ➤ Réaliser une campagne de communication commune visant à promouvoir l'accueil individuel ➤ Promouvoir la formation continue auprès des professionnels et des parents ➤ Travailler sur les pré-requis pour exercer le métier d'assistant maternel et sur le référentiel d'emploi ➤ Développer le partenariat avec Pôle emploi pour mieux identifier les potentialités des demandeurs d'emploi eu égard au profil attendu	Pilotes Caf Département Msa Pôle Emploi
	Acteurs ✓ Ram ✓ Ufnafaam ✓ Pajemploi ✓ Fepem ✓ Net-particulier
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐
Indicateurs d'évaluation ➤ Etat des lieux réalisé ➤ Evolution du nombre d'assistants maternels qui figurent sur le site Monenfant.fr ➤ Campagnes de communication et d'information réalisées ➤ Progression du nombre d'assistants maternels ayant recours à la formation continue (selon les déclarations des Ram) ➤ Réalisation de temps de partage et d'échanges sur les pré-requis et sur le référentiel emploi avec les professionnels de Pôle Emploi ➤ Evolution du taux d'activité des assistantes maternelles	Echéances 2021-2025

Axe : Petite enfance - Enfance	
Intitulé de l'action 1.4.1 Poursuivre l'accompagnement des partenaires dans la mise en place d'une offre de loisirs de qualité en faveur des enfants du département	Objectif stratégique 1-Pérenniser et développer une offre d'accueil éducative et de services de qualité en direction des enfants de 0-12 ans
	Objectif opérationnel 1.4-Participer à la structuration d'une offre périscolaire et extrascolaire de qualité
Constats ➤ Taux d'activité des parents élevé en Essonne ➤ Disparité de l'offre de loisirs sur le territoire ➤ Peu de labellisations « Plan mercredi » sur le département Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Poursuivre l'étude des Projets éducatifs de territoire (Pedt) en Groupe d'appui départemental (Gad) pour accompagner leur montée en qualité ➤ Mener une réflexion sur l'évolution de l'action du Gad pour accompagner les organisateurs dans la mise en place d'une offre de service de qualité ➤ Réaliser un bilan départemental de la mise en place du Plan mercredi ➤ Proposer des temps d'échanges entre les coordinateurs Enfance (chargés de la politique à destination de 3-12 ans) permettant de diffuser les bonnes pratiques dans le département	Pilotes Etat Caf Département Education nationale
	Acteurs ✓ Gestionnaires d'Acm ✓ Coordinateurs Enfance ✓ Associations / Fédérations qui organisent des Acm sur le département ✓ Union des Maires de l'Essonne Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐
Indicateurs d'évaluation ➤ Etude systématique des Pedt par le Gad ➤ Réalisation du bilan départemental ➤ Propositions émises quant à l'évolution de l'action du Gad ➤ Nombre de temps d'échanges proposés aux coordinateurs enfance	Echéances 2021-2025

Axe : Petite enfance – Enfance	
Intitulé de l'action 1.5.1 Structurer le réseau des classes passerelles 	Objectif stratégique 1- Pérenniser et développer une offre d'accueil éducative et de services de qualité en direction des enfants de 0-12 ans Objectif opérationnel 1.5-Développer des actions communes en direction des enfants et de leurs parents en amont de la scolarisation et dès la première année de scolarisation
Constats ➤ Difficulté à impliquer les parents dans la scolarité de leur enfant et à cerner les enjeux de l'école ➤ Augmentation de la préscolarisation Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Etudier l'opportunité du déploiement de nouvelles classes passerelles ➤ Animer un réseau des classes passerelles	Pilotes Caf Education nationale Acteur ✓ Collectivités territoriales Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐
Indicateurs d'évaluation ➤ Invitation de l'ensemble des professionnels à trois réunions annuelles	Echéances 2021-2025

Axe : Petite enfance - Enfance	
Intitulé de l'action 2.1.1 Accompagner le développement de places à vocation d'insertion professionnelle (Avip) dans les Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje)	Objectif stratégique 2-Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique et d'enfants issus de familles en situation de pauvreté ou inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle
	Objectif opérationnel 2.1- Encourager le développement d'une offre d'accueil en Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje), chez les Assistants maternels, en Accueils collectifs de mineurs (Acm) pour les enfants aux besoins spécifiques
Constats ➤ Difficulté à lever les freins à l'insertion des demandeurs d'emploi notamment lorsqu'il s'agit d'un besoin en mode d'accueil d'enfants ➤ Adaptation nécessaire de l'offre d'accueil aux besoins des familles en insertion Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Promouvoir auprès des gestionnaires le dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip) ➤ Mener un travail partenarial autour du dispositif (Caf, Pôle Emploi) pour mettre en adéquation le besoin et l'offre ➤ Accompagner les gestionnaires dans la mise en place du dispositif	Pilotes Caf Pôle Emploi
	Acteurs ✓ Gestionnaires d'Eaje ✓ Responsables d'Eaje ✓ Coordinateurs Petite enfance ✓ Missions locales ✓ Associations d'insertion
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐
Indicateurs d'évaluation ➤ Nombre de places d'accueil labellisées Avip sur le département ➤ Effectivité de la réponse apportée par les partenaires acteurs du dispositif, aux demandeurs d'emploi	Echéances 2021-2025

Axe : Petite enfance - Enfance	
Intitulé de l'action 2.1.2 Conduire des expérimentations afin de « Lever les freins à l'emploi »	Objectif stratégique 2-Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique et d'enfants issus de familles en situation de pauvreté ou inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle
	Objectif opérationnel 2.1- Encourager le développement d'une offre d'accueil en Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje), chez les Assistants maternels, en Accueils collectifs de mineurs (Acm) pour les enfants aux besoins spécifiques
Constats ➤ Difficulté à lever les freins à l'insertion des demandeurs d'emploi notamment lorsqu'il s'agit d'un besoin en mode d'accueil ➤ Adaptation nécessaire de l'offre d'accueil aux besoins des familles en insertion Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Développer le partenariat avec Pôle emploi en matière d'orientation des publics demandeurs d'emploi ➤ Poursuivre et évaluer le dispositif « Assmat Avip » mis en place dans le cadre de l'expérimentation nationale « Lever les freins à l'emploi » sur l'Epci du Grand Paris Sud ➤ Faire converger le dispositif « Modes d'accueil atypiques » préexistant vers l'expérimentation « Lever les freins à l'emploi » ➤ Poursuivre le déploiement du dispositif « La Balle au bond » ➤ Développer le dispositif « les berceaux » ➤ Déployer le dispositif « Crèches Avip » sur le département ➤ Poursuivre et évaluer la réponse apportée par l'Aide à domicile et réaliser les ajustements nécessaires	Pilote Caf Département Pôle emploi
	Acteurs ✓ Ram ✓ Coordinateurs Petite enfance ✓ Association d'aides à domicile
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒
Indicateurs d'évaluation ➤ Réalisation de l'évaluation du dispositif expérimental « Assmat Avip » ➤ Intégration de l'action « Modes d'accueil atypiques » dans l'expérimentation lever les freins à l'emploi ➤ Déploiement du dispositif expérimental sur le département	Echéances 2021-2025

Axe : Petite enfance - Enfance		
Intitulé de l'action 2.1.3 Soutenir la création et le fonctionnement d'un pôle d'appui et de ressources handicap   	Objectif stratégique 2-Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique et d'enfants issus de familles en situation de pauvreté ou inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle Objectif opérationnel 2.1- Encourager le développement d'une offre d'accueil en Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje), chez les Assistants maternels, en Accueils collectifs de mineurs (Acm) pour les enfants aux besoins spécifiques	
Constats ➤ Faible accès des enfants en situation de handicap aux modes d'accueil Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Réaliser un appel à projet ➤ Participer au financement du pôle ➤ Accompagner le fonctionnement du pôle	Pilotes Caf Département	
	Acteurs ✓ Msa ✓ ARS ✓ Mutuelles ✓ Mécènes ✓ Associations Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐	
Indicateurs d'évaluation ➤ Appel à projet lancé ➤ Accords partenariaux sur le montage financier du projet ➤ Mise en place d'un comité des financeurs ➤ Création du Pôle d'appui et de ressources sur le département	Echéances 2021-2025	

Axe : Petite enfance – Enfance



Intitulé de l'action 2.1.4 Proposer aux gestionnaires des outils pour accompagner l'inclusion d'enfants aux besoins spécifiques (handicap, maladie chronique, pauvreté et parents en insertion)  	Objectif stratégique 2-Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique et d'enfants issus de familles en situation de pauvreté ou inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle Objectif opérationnel 2.1- Encourager le développement d'une offre d'accueil en Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje), chez les Assistants maternels, en Accueils collectifs de mineurs (Acm) pour les enfants aux besoins spécifiques
Constats ➤ Faible accès des enfants en situation de handicap aux modes d'accueil ➤ Adaptation nécessaire de l'offre d'accueil aux familles en insertion Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Organiser des temps formels d'information auprès des gestionnaires pour susciter la création de places d'accueil pour les familles en insertion ou avec enfant en situation de handicap ➤ Mener des actions éventuellement coordonnées de communication auprès des gestionnaires de structures d'accueil (Eaje, Acm) sur les fonds mobilisables (handicap et insertion) par chacun des signataires ➤ Promouvoir le recours au service du Pôle d'appui et de ressources handicap dès son ouverture ➤ Accompagner les gestionnaires dans leur pratique par un partage d'expériences à l'occasion de réunion des réseaux ➤ Elaborer et diffuser une charte de l'accueil de l'enfant en situation de handicap	Pilotes Etat Caf Département Msa Pôle Emploi Pôle ressources handicap Acteurs ✓ Gestionnaires d'Eaje et d'Acm ✓ Coordinateurs Petite enfance, enfance ✓ Associations œuvrant dans le champ du handicap ✓ Associations œuvrant dans le champ de l'insertion Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒
Indicateurs d'évaluation ➤ Evolution du nombre d'actions, des territoires concernés et des financements octroyés ➤ Augmentation du pourcentage d'enfants accueillis dans les Eaje en situation de handicap ou issus de familles dont la participation familiale est inférieure à 1 € ➤ Augmentation du taux d'Eaje bénéficiaires du bonus handicap ou bénéficiaires du bonus mixité sociale ➤ Rédaction de la Charte ➤ Actions de communication et de diffusion de la charte réalisées ➤ Nombre de partenaires qui s'engagent à respecter la charte	Echéances 2021-2025



PARENTALITÉ



PARENTALITÉ

2. Parentalité : Réduire les inégalités territoriales en matière d'accès à l'offre d'appui à la parentalité

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
1-Maintenir la coordination partenariale pour une meilleure visibilité des actions de soutien à la parentalité sur les territoires	1.1-Pérenniser la tenue des comités et des réseaux départementaux pour essaimer une politique cohérente et trouver une réponse adaptée aux besoins identifiés	1.1.1-Renforcer l'animation du réseau des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)
		1.1.2-Poursuivre les travaux engagés en matière de diagnostic afin de permettre une amélioration de la couverture territoriale en médiation familiale
		1.1.3-Développer la coordination institutionnelle autour des interventions associatives dans le domaine du soutien à la parentalité afin de permettre aux familles de bénéficier d'un accompagnement au plus près de leurs besoins
	1.2-Renforcer la communication auprès des familles et des partenaires	1.2.1-Rendre visibles et lisibles les actions et dispositifs parentalité auprès des familles 1.2.2-Engager une réflexion sur la mise en place des temps d'animation inter institutionnels pour informer les partenaires sur la politique parentalité (collectivités, associations)
2-Renforcer l'accès à l'offre d'appui à la parentalité	2.1-Identifier les besoins des familles selon leur parcours de vie : naissance - petite enfance - enfance - scolarité - adolescence - séparation	2.1.1-Capitaliser et mutualiser les données parentalité à partir de l'existant et des besoins identifiés sur les territoires (cartographie des ressources et des besoins) afin d'améliorer la couverture territoriale de l'offre parentalité
		2.1.2-Engager une réflexion sur la coordination du travail social et médico-social pour partager la connaissance de l'existant, développer et articuler l'accompagnement des parents avec un objectif d'accès aux droits
		2.1.3-Accompagner et impliquer les parents dans la découverte de l'environnement scolaire de leur enfant dès le plus jeune âge
		2.1.4-Faire connaître les classes relais auprès des partenaires
		2.1.5-Adapter l'offre de soutien à la parentalité aux besoins spécifiques des familles vulnérables (modestes, enfants/parents porteurs de handicap, détenus, besoin de répit parental, ...)
	2.2-Promouvoir une politique parentalité sur les territoires dépourvus d'actions / structures parentalité	2.2.1-Encourager le déploiement de Lieux d'accueil enfants-parents (Laep) notamment dans les quartiers en politique de la ville (Qpv) dépourvus
		2.2.2-Accompagner le développement et le regroupement de services parentalité au sein d'une même structure (Espaces de parents - Maisons des familles, ...) sur les territoires les moins dotés
		2.2.3-Créer un deuxième espace de rencontre dans le département
	2.3-Avoir une approche intégrée de la parentalité dans le déploiement des politiques publiques sectorielles : petite enfance - enfance / jeunesse / animation de la vie sociale	2.3.1-Recenser les actions parentalité existantes à destination des parents d'adolescents pour en assurer la promotion
		2.3.2-Promouvoir la coparentalité 2.3.3-Identifier et promouvoir les actions parentalité existantes au sein des Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje)

Axe : Parentalité	
Intitulé de l'action 1.1.1 Renforcer l'animation du réseau des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)	Objectif stratégique 1-Maintenir la coordination partenariale pour une meilleure visibilité des actions de soutien à la parentalité sur les territoires
	Objectif opérationnel 1.1-Pérenniser la tenue des comités et des réseaux départementaux pour essaimer une politique cohérente et trouver une réponse adaptée aux besoins identifiés
Constats ➤ L'Ad'pep 91 intervient auprès des porteurs Clas pour la préparation du colloque annuel et la tenue des réunions du réseau. La dynamique connaît depuis un certain temps un essoufflement. ➤ Les porteurs Clas témoignent d'un besoin de se rencontrer, d'échanger sur les outils, les pratiques au-delà des temps dédiés au colloque. ➤ Les membres du comité départemental affirment la nécessité de redonner un nouveau souffle au réseau Clas. Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Relancer la dynamique de réseau en s'appuyant sur la convention signée par les partenaires avec l'Adpep. ➤ Mettre en place une comitologie permettant d'augmenter l'efficacité de l'action d'accompagnement des porteurs par les membres du comité départemental et de l'Adpep	Pilote Caf
	Acteurs ✓ Département ✓ Etat ✓ Education nationale ✓ Adpep 91
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒
	Echéances 2020-2025
Indicateurs d'évaluation ➤ Nombre de porteurs de Clas accompagnés par l'Adpep (la liste sera déterminée par le comité départemental) ➤ Nombre de réunions réseau menées par l'Adpep (3 x par an à minima) et nombre de participants (50% des coordonnateurs Clas à minima) ➤ Réalisation de colloques et nombre de participants (porteurs, enfants/jeunes, parents, partenaires...)	



Axe : Parentalité	
Intitulé de l'action 1.1.2 Poursuivre les travaux engagés en matière de diagnostic afin de permettre une amélioration de la couverture territoriale en médiation familiale	Objectif stratégique 1-Maintenir la coordination partenariale pour une meilleure visibilité des actions de soutien à la parentalité sur les territoires
	Objectif opérationnel 1.1-Pérenniser la tenue des comités et des réseaux départementaux pour essayer une politique cohérente et trouver une réponse adaptée aux besoins identifiés
Constats ➤ Le département de l'Essonne compte 4 services de médiation familiale agréés par le comité départemental, soit 29 lieux de permanences répartis sur 20 communes. ➤ Le souhait de certaines associations quant à l'implantation de nouvelles permanences a conduit, en 2019, le comité à réaliser un état des lieux concernant l'offre et la demande sur le département. Cet état des lieux a permis la création d'une cartographie recensant les zones « blanches » sur le département. ➤ Certaines questions restent néanmoins prégnantes sur les préférences des usagers quant au besoin ou non de proximité de ces services par rapport à leur domicile. Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Réaliser une étude qualitative à destination des usagers et ce par l'intermédiaires des associations (la forme et le fond de cette étude ainsi que les modalités de mise en œuvre seront déclinés en collaboration avec les différents partenaires).	Pilote Caf
	Acteurs ✓ Département ✓ Justice ✓ Msa ✓ Etat ✓ Services de médiation familiale
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒
	Echéances 2021-2022
Indicateurs d'évaluation ➤ Nombre d'usagers mobilisés dans le cadre de l'étude (60%) ➤ Réalisation de l'étude et diffusion des résultats	

Axe : Parentalité



Intitulé de l'action 1.1.3 Développer la coordination institutionnelle autour des interventions associatives dans le domaine du soutien à la parentalité afin de permettre aux familles de bénéficier d'un accompagnement au plus près de leurs besoins	Objectif stratégique 1-Maintenir la coordination partenariale pour une meilleure visibilité des actions de soutien à la parentalité sur les territoires Objectif opérationnel 1.1-Pérenniser la tenue des comités et des réseaux départementaux pour essayer une politique cohérente et trouver une réponse adaptée aux besoins identifiés
Constats ➤ Les partenaires institutionnels signataires accompagnent et soutiennent les mêmes associations intervenant sur le territoire ➤ Depuis 2019, les partenaires institutionnels ont mis en place des temps de rencontre avec pour objectif de partager leur analyse concernant les actions soutenues, d'encourager la promotion d'actions répondant aux attentes du Sdaf (accompagner l'usage du numérique, le répit parental, l'accompagnement des parents d'adolescents) et respectant les principes et les valeurs co-portées par les institutions (Laïcité - égalité fille/garçons). Ces temps permettent également une concertation autour des modalités d'accompagnement financier des associations ➤ Le temps consacré par les partenaires associatifs et les financeurs à l'exploitation des appels à projets est important et les circuits administratifs parfois complexes Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ S'assurer de la mise en œuvre, dans le cadre des actions soutenues, de la déclinaison des principes tels que l'égalité, et des thématiques partagées telles que l'usage du numérique etc. ➤ Veiller à ce que les actions soient bien en cohérence avec les attentes institutionnelles respectives ou en lien avec des objectifs partagés poursuivis dans le Sdaf ➤ Garantir une complémentarité d'intervention des financeurs ➤ Promouvoir l'utilisation de la plate-forme Elan afin de permettre une instruction partagée des projets tout en simplifiant les démarches des associations (Reaap et Clas dans un premier temps)	Pilotes Caf Département Acteurs ✓ Etat ✓ Caf de l'Essonne ✓ Département ✓ Msa ✓ Les associations parentalité Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒ Echéances 2021-2025
Indicateurs d'évaluation ➤ Nombre de rencontres de coordination ➤ Nombre d'associations rencontrées ➤ Lancement effectif de l'utilisation de la plate-forme	

Axe : Parentalité



Intitulé de l'action 1.2.1 Rendre visibles et lisibles les actions et dispositifs parentalité auprès des familles	Objectif stratégique 1-Maintenir la coordination partenariale pour une meilleure visibilité des actions de soutien à la parentalité sur les territoires Objectif opérationnel 1.2-Renforcer la communication auprès des familles et des partenaires
Constats ➤ Peu de visibilité des actions parentalité et foisonnement sur internet d'informations à destination des parents dont la qualité peut être inégale ➤ L'Etat a créé un logo « dessine-moi un parent » dans le cadre de la stratégie nationale de soutien à la parentalité ➤ Nécessité d'améliorer l'accessibilité des familles aux offres et ressources de soutien à la parentalité, notamment sur internet ➤ Le site mon-enfant.fr est en cours de refonte à l'échelle nationale Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Diffuser et mettre à jour les informations sur les plateformes déjà existantes : mon-enfant.fr, <i>esprit de familles</i>, Esprit de famille – Essonne.fr/mes démarches ➤ Mettre en place une communication visuelle afin d'identifier l'offre de soutien à la parentalité tant à l'échelle locale, départementale que nationale ➤ Inviter les porteurs d'actions à afficher l'identité visuelle commune proposée par l'Etat	Pilotes Caf Département Acteurs ✓ Msa ✓ Education nationale ✓ Etat ✓ Porteurs de projet Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐ Echéances 2021-2025
Indicateurs d'évaluation ➤ Réalisation de la communication auprès des porteurs de projet sur l'existence d'une identité visuelle ➤ Nombre de connexions aux sites ➤ Nombre d'actions ayant affiché l'identité visuelle (99% des structures porteuses d'une action parentalité)	

Axe : Parentalité



Intitulé de l'action 1.2.2 Engager une réflexion sur la mise en place des temps d'animation inter institutionnels pour informer les partenaires sur la politique parentalité (collectivités, associations) 	Objectif stratégique 1-Maintenir la coordination partenariale pour une meilleure visibilité des actions de soutien à la parentalité sur les territoires Objectif opérationnel 1.2-Renforcer la communication auprès des familles et des partenaires	
Constats ➤ En Essonne, le dernier forum parentalité a été organisé en 2016 sur le thème de la séparation ➤ Evolution de l'offre de soutien à la parentalité depuis 2016 (mise en place de l'Aripa, augmentation du nombre de permanences en médiation familiale, et autres actions nouvelles, etc) Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Informer les partenaires sur les dispositifs et actions nouvelles pour toucher au mieux les familles ➤ Mettre en place un groupe de travail dédié à la conception, programmation, coordination et à l'animation de ces temps dédiés à la promotion des offres parentalité (temps forts ; participation à des réunions réseaux, etc...)	Pilotes Caf Département	Acteurs ✓ Msa ✓ Education nationale ✓ Etat ✓ Porteurs de projet
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐	
	Echéances 2021-2025	
Indicateurs d'évaluation ➤ Mise en place du groupe de travail ➤ Réalisation des événements ➤ Retours qualitatifs (questionnaire de satisfaction)		

Axe : Parentalité		
Intitulé de l'action 2.1.1 Capitaliser et mutualiser les données parentalité à partir de l'existant et des besoins identifiés sur les territoires (cartographie des ressources et des besoins) afin d'améliorer la couverture territoriale de l'offre parentalité	Objectif stratégique 2-Renforcer l'accès à l'offre d'appui à la parentalité	
	Objectif opérationnel 2.1-Identifier les besoins des familles selon leur parcours de vie naissance - scolarité - adolescence – séparation	
Constats ➤ L'offre d'appui à la parentalité est importante mais inégalement répartie en Essonne ➤ Certaines familles sont éloignées de l'offre d'appui à la parentalité ➤ Certains établissements publics de coopération intercommunale (Epci) ne sont pas couverts par une offre de service parentalité Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Développer un outil cartographique à l'échelle départementale permettant d'identifier l'offre et les besoins sur les territoires ➤ Inciter à la mise en place d'un « panier parentalité » (1 projet Clas, 1 action Reaap, 1 structure Laep) sur l'ensemble des Epci dépourvus ➤ Accompagner les collectivités locales dans le cadre des conventions territoriales globales (Ctg) pour identifier ce besoin et y apporter une réponse.	Pilote Caf	
	Acteurs ✓ Département ✓ Msa ✓ Udaf ✓ Etat	
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒	
	Echéances 2020-2025	
Indicateurs d'évaluation ➤ Création de l'outil cartographique (évolution de l'observatoire) et utilisation de l'outil en vue de la mise en adéquation de l'offre et du besoin ➤ Part des Epci couverts par un « panier de service parentalité » Laep, Clas, Réaap (100%) ➤ Augmentation de l'offre parentalité dans le département		

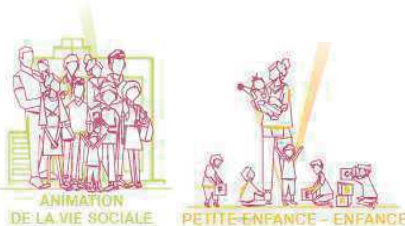
Intitulé de l'action 2.1.2 Engager une réflexion sur la coordination du travail social et médico-social pour partager la connaissance de l'existant, développer et articuler l'accompagnement des parents avec un objectif d'accès aux droits	Objectif stratégique 2-Renforcer l'accès à l'offre d'appui à la parentalité Objectif opérationnel 2.1-Identifier les besoins des familles selon leur parcours de vie naissance - scolarité - adolescence - séparation
Constats ➤ Méconnaissance ou connaissance insuffisante par les familles de leurs droits ou des aides qui peuvent leur être apportées ➤ Les partenaires ne sont pas suffisamment informés des dispositifs et aides qu'ils sont respectivement susceptibles d'apporter aux familles dans des situations telles que les violences intrafamiliales, le décrochage scolaire, le répit parental(...). ➤ L'articulation et la coordination partenariale est encore insuffisante Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Mettre en œuvre une coordination efficiente des partenaires sur des sujets spécifiques afin de renforcer l'accès aux droits en direction des familles ➤ Mettre en place un groupe de travail qui engagera une réflexion sur des parcours coordonnés de parents rencontrant des situations spécifiques tels que les violences intrafamiliales, la naissance, le deuil, ou toute autre thématique en lien avec l'accompagnement des familles ; Ces parcours seront traités de manière pluridimensionnelle (administratif, psychologique, financier, social, etc...) et impliqueront les partenaires dans leurs missions respectives	Pilote Caf Acteurs ✓ Département ✓ Msa ✓ Cnam ✓ Udaf ✓ Etat Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐ Echéances 2021-2024
Indicateurs d'évaluation ➤ Mise en place du groupe de travail ➤ Nombre de parcours co-construits	

Axe : Parentalité		
Intitulé de l'action 2.1.3 Accompagner et impliquer les parents dans la découverte de l'environnement scolaire de leur enfant dès le plus jeune âge 	Objectif stratégique 2-Renforcer l'accès à l'offre d'appui à la parentalité	
	Objectif opérationnel 2.1-Identifier les besoins des familles selon leur parcours de vie naissance - scolarité - adolescence – séparation	
Constats ➤ Certains parents méconnaissent les codes de l'école, et n'investissent pas suffisamment la scolarité de leur enfant. Ils peuvent également rencontrer divers problèmes éducatifs sans trouver de réponse ➤ Certains enfants ne fréquentent aucune structure ou dispositif collectif avant l'école Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Développer des liens de confiance famille-école en prenant appui sur l'accompagnement d'un tiers psychologue et un travail autour des valeurs, règles, rôles, attentes respectives des parents et de l'école ➤ Pérenniser l'intervention de psychologues sur le champ de la parentalité au sein des écoles identifiés au préalable par l'Education nationale en lien avec la Caf.	Pilotes Caf Education nationale	
	Acteurs ✓ Associations	
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒	
	Echéances 2020-2025	
Indicateurs d'évaluation ➤ Nombre de parents mobilisés ➤ Bilans qualitatifs des associations		

Axe : Parentalité		NOUVEAU
Intitulé de l'action 2.1.4 Faire connaître les classes relais auprès des partenaires 	Objectif stratégique 2-Renforcer l'accès à l'offre d'appui à la parentalité Objectif opérationnel 2.1-Identifier les besoins des familles selon leur parcours de vie naissance - scolarité - adolescence – séparation	
Constats ➤ Les parents de jeunes en difficulté scolaire sont démunis face au comportement de leur adolescent absentéiste, décrocheur, déscolarisé ou poly exclu des collèges. ➤ Le dispositif des classes relais apparait comme confidentiel de par son utilisation exclusive par l'Education nationale et les services éducatifs. Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Partager avec les acteurs du Sdaf la connaissance du dispositif des classes relais, nature du dispositif, mode de saisine, localisation des établissements proposant une classe relais ... ➤ Améliorer le repérage des jeunes ➤ S'appuyer sur les instances de réflexion partenariales (commission de prévention, réunion des équipes opérationnelles ...) pour orienter au mieux le jeune	Pilote Département	Acteurs ✓ Education Nationale
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒	
	Echéances 2021-2025	
	Indicateurs d'évaluation ➤ Nombre de situations de jeunes repérées ➤ Nombre de jeunes orientés ➤ Nombre d'entretiens avec les parents de jeunes concernés ➤ Nombre de jeunes bénéficiaires d'une mesure de prévention/protection/justice durant l'année	

Axe : Parentalité



Intitulé de l'action 2.1.5 Adapter l'offre de soutien à la parentalité aux besoins spécifiques des familles vulnérables (modestes, enfants/parents porteurs de handicap, détenus, besoin de répit parental, ...) 	Objectif stratégique 2-Renforcer l'accès à l'offre d'appui à la parentalité Objectif opérationnel 2.1-Promouvoir une politique parentalité sur les territoires dépourvus d'actions / structures parentalité	
Constats ➤ Certaines familles n'ont pas un accès aisé aux dispositifs de soutien à la parentalité : les parents détenus, les parents confrontés au handicap de leurs enfants et/ou leur propre handicap peuvent rencontrer des barrières dans l'accès aux structures / actions existantes Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Mettre en place une réflexion qui permettra d'identifier les freins d'accès aux dispositifs des familles aux besoins spécifiques ➤ Encourager le développement d'actions dédiées à ces publics	Pilotes Caf Département	Acteurs ✓ Msa ✓ Udaf ✓ Etat ✓ Porteurs de projet
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐	
Indicateurs d'évaluation ➤ Mise en place d'une réflexion partenariale ➤ Nombre d'actions spécifiques développées	Echéances 2021-2025	

Axe : Parentalité



Intitulé de l'action 2.2.1 Encourager le déploiement de Lieux d'accueil enfants-parents (Laep) notamment dans les quartiers politique de la ville (Qpv) dépourvus 	Objectif stratégique 2-Renforcer l'accès à l'offre d'appui à la parentalité Objectif opérationnel 2.2-Promouvoir une politique parentalité sur les territoires dépourvus d'actions / structures parentalité
Constats ➤ Maillage territorial encore insuffisant des offres de soutien à la parentalité (panier parentalité / réponse aux besoins des familles) ➤ Certains parents souffrent d'isolement et éprouvent des difficultés à aller vers leur enfant, en dehors de la stricte réponse aux besoins primaires et à développer des relations et des liens plus profonds. Le jeu n'est pas spontanément ancré dans leurs pratiques éducatives. Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Recenser les Qpv essonniens dépourvus de Laep ➤ A partir du diagnostic élaboré dans les conventions territoriales globales (Ctg), identifier et intégrer la réponse à ce besoin dans le plan d'action	Pilote Caf Acteurs ✓ Département ✓ Collectivités territoriales Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒ Echéances 2020-2025
Indicateurs d'évaluation ➤ Nombres de Laep créés dans le département et notamment dans les Qpv (11 Qpv dépourvus au 31 décembre 2020)	

Axe : Parentalité		
Intitulé de l'action 2.2.2 Accompagner le développement et le regroupement de services parentalité au sein d'une même structure (Espaces de parents - Maisons des familles, ...) sur les territoires les moins dotés 	Objectif stratégique 2-Renforcer l'accès à l'offre d'appui à la parentalité Objectif opérationnel 2.2-Promouvoir une politique parentalité sur les territoires dépourvus d'actions / structures parentalité	
Constats ➤ La Convention d'objectifs et de gestion (Cog) de la branche famille 2018-2022 encourage les Caf à accompagner les projets innovants en matière de parentalité ainsi que les structures proposant une palette diversifiée de services aux familles. ➤ La visibilité et la lisibilité des actions de soutien à la parentalité est encore insuffisante ➤ Eparpillement de l'offre sur le territoire	Pilote Caf	
	Acteurs ✓ Département ✓ Msa ✓ Etat	
	Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Identifier les structures susceptibles d'évoluer vers une offre de service élargie correspondant à ce modèle : « maisons des familles » et/ou des « espaces parents » ➤ S'appuyer également sur les connaissances des partenaires institutionnels	
		Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒
		Echéances 2021-2025
Indicateurs d'évaluation ➤ Nombre et évolution des structures de type « maisons des parents » et/ou des « espaces parents » ➤ Nombre de porteurs de projet accompagnés pour le déploiement de cette nouvelle offre		

Axe : Parentalité		
Intitulé de l'action 2.2.3 Créer un deuxième espace de rencontre dans le département	Objectif stratégique 2-Renforcer l'accès à l'offre d'appui à la parentalité	
	Objectif opérationnel 2.2-Promouvoir une politique parentalité sur les territoires dépourvus d'actions / structures parentalité	
Constats ➤ Depuis le 1er janvier 2019, l'Essonne ne compte plus qu'un seul espace de rencontre ➤ Malgré le réajustement de son activité, cet espace de rencontre ne peut, à lui seul, absorber toute la demande présente sur le département. Ainsi, au 31 décembre 2018, 54 situations étaient en attente. ➤ Les juridictions sont en difficulté pour orienter les familles vers les espaces de rencontre. Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Labelliser un nouvel espace de rencontre pour permettre de répondre à la demande départementale dans des délais convenables	Pilotes Etat Caf Justice	
	Acteurs ✓ Département ✓ Msa	
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒	
	Echéances 2021-2022	
Indicateurs d'évaluation ➤ Création et labellisation d'un nouvel espace de rencontre		

Axe : Parentalité 	
Intitulé de l'action 2.3.1 Recenser les actions parentalité existantes à destination des parents d'adolescents pour en assurer la promotion 	Objectif stratégique 2-Renforcer l'accès à l'offre d'appui à la parentalité Objectif opérationnel 2.3-Avoir une approche intégrée de la parentalité dans le déploiement des politiques publiques sectorielles : petite enfance - enfance / jeunesse / animation de la vie sociale
Constats ➤ La stratégie nationale du soutien à la parentalité met en exergue le besoin des parents à être accompagnés face aux enjeux de l'adolescence ➤ La Cog 2018-2022 souligne la nécessité de soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents ➤ Dans le cadre du dispositif Réaap, peu d'actions sont recensées à destination des parents d'adolescents ➤ La période de l'adolescence peut s'avérer déstabilisante tant pour l'enfant que pour son/ses parents ➤ Des comportements déviants peuvent apparaître parfois à cette période de la vie et être sources d'angoisse pour les parents Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ En lien avec le référent jeunesse, mettre en place un temps de travail en associant les partenaires du Sdaf dont l'objectif sera : - d'identifier les acteurs et les actions existantes pouvant intervenir auprès des parents d'adolescents et connaître leur fréquentation par les familles - de définir les modalités de promotion de ces actions auprès des parents ➤ Sensibiliser, en prenant appui sur les réunions réseaux, les acteurs de terrain aux offres locales afin de mieux informer les parents ➤ Diffuser les actions sur les réseaux, monenfant.fr, etc.	Pilotes Caf Département
	Acteurs ✓ Etat ✓ Msa ✓ Udaf
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒
	Echéances 2021-2025
Indicateurs d'évaluation ➤ Réalisation du recensement des actions à destination des parents d'adolescents ➤ Promotion effective des dispositifs spécifiques aux parents d'adolescents	

Axe : Parentalité		
Intitulé de l'action 2.3.2 Promouvoir la coparentalité 	Objectif stratégique 2-Renforcer l'accès à l'offre d'appui à la parentalité Objectif opérationnel 2.3-Avoir une approche intégrée de la parentalité dans le déploiement des politiques publiques sectorielles petite enfance - enfance / jeunesse / animation de la vie sociale	
Constats ➤ La stratégie de soutien à la parentalité mise en place par le gouvernement en mai 2018 et la Cog 2018-2022 de la branche famille mettent en exergue la nécessité de promouvoir la coparentalité dans les actions déployées ➤ Peu de pères participent aux actions parentalité proposées ➤ Peu d'actions sont déployées spécifiquement pour les parents détenus Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Mettre en place une réflexion portant sur les modalités d'implication des pères dans les actions parentalité ainsi que sur l'accès à ces dernières par des parents détenus ➤ Elaboration d'un plan d'action visant à développer la coparentalité ➤ Diffuser l'information sur les initiatives des acteurs	Pilotes Caf Département	Acteurs ✓ Msa ✓ Udaf ✓ Etat ✓ Associations
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐	
	Echéances 2022-2025	
	Indicateurs d'évaluation ➤ Elaboration d'un plan d'action ➤ Nombre d'actions déployées	

Axe : Parentalité



Intitulé de l'action 2.3.3 Identifier et promouvoir les actions parentalité existantes au sein des Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) 	Objectif stratégique 2-Renforcer l'accès à l'offre d'appui à la parentalité Objectif opérationnel 2.3-Avoir une approche intégrée de la parentalité dans le déploiement des politiques publiques sectorielles petite enfance - enfance / jeunesse / animation de la vie sociale	
Constats ➤ La stratégie nationale du soutien à la parentalité du gouvernement et la Cog 2018-2022 de la branche famille préconisent le renforcement du soutien à la parentalité au sein des Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) ➤ La parentalité est un axe inscrit dans le projet social des Eaje encouragés à développer des actions à destination des parents Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Organiser un temps d'échange dans le cadre du réseau des coordinateurs petite enfance afin d'identifier des actions parentalité mises en place dans les Eaje et capitaliser les bonnes pratiques mobilisant et impliquant des parents ➤ Valoriser les actions les plus pertinentes en vue de leur promotion	Pilotes Caf Département	Acteurs ✓ Msa ✓ Udaf ✓ Etat ✓ Professionnels des Eaje ✓ Coordinateurs
Indicateurs d'évaluation ➤ Réalisation du temps d'échange dans le cadre du réseau des coordinateurs petite enfance	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐	
	Echéances 2021-2023	

JEUNESSE



JEUNESSE

3. Jeunesse

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
1-Encourager et soutenir le développement de l'offre jeunesse, notamment dans les territoires les moins dotés	1.1-Documenter la situation des jeunes et de leurs besoins et accroître la connaissance des acteurs sur les politiques soutenues et dispositifs existants	1.1.1-Mutualiser les connaissances en matière de jeunesse dans une dynamique d'observation partagée 1.1.2-Accroître la communication à l'attention des partenaires sur les initiatives en matière d'actions jeunesse et sur les dispositifs susceptibles de les accompagner dans un objectif de développement de l'offre
	1.2-Accompagner le développement de l'offre de service à l'attention des jeunes	1.2.1- Accroître la prise en compte de la jeunesse dans les projets de territoire et promouvoir la Prestation de Service jeunes (Psj)
2- Développer l'accès aux droits, structures et dispositifs des jeunes	2.1-Accroître la visibilité et la fréquentation des structures jeunesse et impliquer les jeunes dans les dispositifs qui leurs sont dédiés	2.1.1-S'adapter aux usages des jeunes pour améliorer leur accès aux droits et aux structures 2.1.2-Faire évoluer les pratiques professionnelles pour s'adapter aux réalités des jeunes 2.1.3-Adapter la communication et les dispositifs aux usages des jeunes et les associer davantage aux choix qui les concernent
	2.2-Accroître la connaissance mutuelle des acteurs pour une meilleure orientation des jeunes	2.2.1-Développer les synergies des « réseaux » entre partenaires intervenant auprès des jeunes pour mieux répondre à leurs besoins
3-Maintenir et optimiser la coordination partenariale autour de la jeunesse	3.1-Pérenniser une gouvernance opérationnelle en matière de jeunesse	3.1.1-Développer la dynamique partenariale engagée en matière d'accompagnement des jeunes
	3.2-Accroître l'articulation des interventions des signataires du schéma	3.2.1-Travailler sur la coordination des appels à projets

Axe : Jeunesse		
Intitulé de l'action 1.1.1 Mutualiser les connaissances en matière de jeunesse dans une dynamique d'observation partagée	Objectif stratégique 1-Encourager et soutenir le développement de l'offre jeunesse, notamment dans les territoires les moins dotés	
	Objectif opérationnel 1-1 Documenter la situation des jeunes et de leurs besoins et accroître la connaissance des acteurs sur les politiques soutenues et dispositifs existants	
Constats ➤ Plus faible présence de structures ou services s'adressant aux jeunes sur certains territoires du département ➤ Les signataires du schéma disposent de nombre de données statistiques relatives aux besoins des jeunes. Ils ont en outre la possibilité de développer des travaux spécifiques (ex. enquête conduite à l'été 2018)	Pilote Caf	
	Acteurs ✓ Signataires du schéma	
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐	
Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Suivre régulièrement les données territorialisées portant sur l'évolution statistique concernant les jeunes et les analyser ➤ Produire et diffuser des contenus sur le besoin des jeunes afin de sensibiliser les acteurs à même de porter des initiatives	Echéances 2021- 2024	
Indicateurs d'évaluation ➤ Mise à jour de l'état des lieux statistiques ➤ Nombre de supports diffusés ➤ Nombre de travaux conduits		

Axe : Jeunesse	
Intitulé de l'action 1.1.2 Accroître la communication à l'attention des partenaires sur les initiatives en matière d'actions jeunesse et sur les dispositifs susceptibles de les accompagner dans un objectif de développement de l'offre	Objectif stratégique 1-Encourager et soutenir le développement de l'offre jeunesse, notamment dans les territoires les moins dotés Objectif opérationnel 1-1 Documenter la situation des jeunes et de leurs besoins et accroître la connaissance des acteurs sur les politiques soutenues et dispositifs existants
Constats ➤ Des initiatives existent pour développer des actions innovantes mais ne sont pas suffisamment valorisées. ➤ Les dispositifs portés par les acteurs institutionnels visant à accompagner les partenaires dans la mise en oeuvre des actions à l'attention des jeunes sont insuffisamment connus	Pilotes Caf Département
	Acteurs ✓ Signataires du schéma
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒
Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Mieux informer sur les actions innovantes en matière de jeunesse. ➤ Utiliser davantage les outils vidéo pour mettre en lumière les actions et les diffuser sur les sites des signataires (ex. esprit de familles, essonne.fr..., réseaux sociaux et espace collaboratif du département) ➤ Présenter, via des réunions programmées ou des réunions <i>ad hoc</i>, les dispositifs et appels à projets portés par les signataires (Ps jeunes, accueil de jeunes en Tremplin citoyen, Promeneurs du net, prix citoyen...) aux acteurs des territoires.	Echéances 2021 - 2024
Indicateurs d'évaluation ➤ Nombre d'initiatives mises en lumière ➤ Nombre de supports partagés ➤ Nombre de temps de présentation réalisés	



Intitulé de l'action 1.2.1 Accroître la prise en compte de la jeunesse dans les projets de territoire et promouvoir la Prestation de Service jeunes (Psj)	Objectif stratégique 1-Encourager et soutenir le développement de l'offre jeunesse, notamment dans les territoires les moins dotés
	Objectif opérationnel 1-2 Accompagner le développement de l'offre de service à l'attention des jeunes
Constats ➤ Les Conventions territoriales globales (CTG) sont le nouveau support de partenariat politique et opérationnel entre la Caf et les collectivités territoriales et intègrent le champ de la jeunesse ➤ La Cog 2018-2022 de la Branche famille prévoit la création d'une nouvelle prestation de service : la « PS jeunes » (Psj) dont ambition est de susciter la création d'une offre spécifique aux adolescents visant à valoriser leurs initiatives et fonctionnant selon un accès libre et ouvert dans des lieux pensés par et pour eux	Pilote Caf
	Acteurs ✓ Partenaires locaux
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒
Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Intégrer des actions jeunesse en direction des 12-25 ans dans les Ctg ➤ Déployer les actions jeunesse sur le département en mobilisant notamment la Psj	Echéances 2021- 2024
Indicateurs d'évaluation ➤ Nombre de Ctg signées intégrant des actions en direction des 12-25 ans ➤ Nombre de projets Ps jeunes déployés ➤ Nombre de communes concernées par cette Prestation de service	

Axe : Jeunesse	
Intitulé de l'action 2.1.1 S'adapter aux usages des jeunes pour améliorer leur accès aux droits et aux structures	Objectif stratégique 2-Développer l'accès aux droits, structures et dispositifs des jeunes
	Objectif opérationnel 2-1 Accroître la visibilité et la fréquentation des structures jeunesse et impliquer les jeunes dans les dispositifs qui leurs sont dédiés
Constats ➤ L'enquête conduite à l'été 2018 a révélé une méconnaissance substantielle des jeunes des structures et dispositifs s'adressant à eux. De nombreux jeunes ne fréquentent pas les structures faute de les connaître et parfois, alors même, qu'ils résident dans la ville où elles se trouvent ➤ La Boussole des jeunes est une plate-forme internet qui vise à donner aux jeunes une information personnalisée selon leur situation et leur besoin et à les mettre en contact avec les acteurs à proximité de chez eux susceptibles de les accompagner. Elle a été développée en Essonne en référence au plan d'actions du Sdaf 2016-2019, la Boussole est portée par la Caf, le Département et la Ddcs et animée par le Cidj. Elle bénéficie de l'appui de la Djepva Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Pérenniser, développer et faire connaître la Boussole des jeunes ➤ Déterminer le modèle de financement pour 2021 et au-delà ➤ Développer les thématiques couvertes pour notamment intégrer la santé et les offres socioculturelles (notamment les animateurs Ps jeunes) ➤ Accroître la communication sur la boussole à l'attention des jeunes, de leurs familles et des acteurs ayant vocation à se placer en ambassadeurs de la Boussole	Pilotes Etat Caf Département Msa
	Acteurs ✓ Cidj ✓ Têtes de réseaux ✓ Réseaux partenariaux ✓ Signataires du schéma
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒
Indicateurs d'évaluation ➤ Effectivité de la mise en place d'un modèle de financement permettant la pérennisation du dispositif pour les années 2021 et suivantes ➤ Nombre de formulaires remplis par les jeunes ➤ Nombre de demandes de contact ➤ Nombre de partenaires offreurs de service ➤ Augmentation du nombre d'offres proposées	Echéances 2021 - 2024

Axe : Jeunesse	
Intitulé de l'action 2.1.2 Faire évoluer les pratiques professionnelles pour s'adapter aux réalités des jeunes	Objectif stratégique 2-Développer l'accès aux droits, structures et dispositifs des jeunes
	Objectif opérationnel 2-1 Accroître la visibilité et la fréquentation des structures jeunesse et impliquer les jeunes dans les dispositifs qui leurs sont dédiés
Constats ➤ Internet présente à la fois de nombreuses opportunités mais également des menaces pour les jeunes. Un accompagnement éducatif sur internet et les réseaux sociaux est souvent nécessaire. L'objectif est d'accompagner les jeunes dans un usage citoyen d'internet. Par ailleurs, l'omniprésence des jeunes sur les réseaux sociaux en fait un mode d'interaction avec les jeunes incontournable pour les professionnels. La pratique « des Promeneurs du Net (Pdn) » vise à assurer une présence éducative sur internet et à s'appuyer sur internet et les réseaux sociaux pour étayer les leviers d'échange avec les jeunes ➤ Cette pratique s'adresse à l'ensemble des professionnels de la jeunesse et repose sur la création d'un profil individuel professionnel sur les réseaux sociaux pertinents ➤ L'Essonne compte 9 Pdn au 01/01/2020 Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Développer la présence éducative des professionnels de la jeunesse sur internet notamment en augmentant le nombre de Pdn	Pilote Caf
	Acteurs ✓ Caf ✓ Cidj ✓ Partenaires locaux Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒
Indicateurs d'évaluation ➤ Evolution du nombre de promeneurs du net ➤ Nombre de jeunes en contact avec les Pdn sur les réseaux sociaux ➤ Couverture de l'ensemble des EPCI par au moins un Pdn à l'échéance du schéma	Echéances 2021- 2024



Intitulé de l'action 2.1.3 Adapter la communication et les dispositifs aux usages des jeunes et les associer davantage aux choix qui les concernent	Objectif stratégique 2-Développer l'accès aux droits, structures et dispositifs des jeunes Objectif opérationnel n°1 2-1 Accroître la visibilité et la fréquentation des structures jeunesse et impliquer les jeunes dans les dispositifs qui leurs sont dédiés
Constats ➤ Les dispositifs jeunesse cherchent à s'adresser aux jeunes (ex. tremplin citoyen, Boussole des jeunes, appel à projets ados). Pourtant, force est de constater qu'il n'est pas aisé de mettre en place une communication adaptée, c'est-à-dire qui leur offre un niveau d'information leur permettant de se saisir des opportunités qui pourraient les intéresser. Il s'agira d'adapter la communication à leur égard ➤ Les procédures de réponse aux appels à projets peuvent s'avérer difficiles d'accès pour les jeunes qui souhaitent présenter un projet Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Consulter les jeunes en organisant des ateliers, sur les leviers et formes de communication à utiliser pour accroître leur connaissance des dispositifs et structures qui s'adressent à eux ➤ Associer les jeunes à un travail de réflexion sur les procédures, les supports de réponse aux appels à projets et les adapter dans le but d'accroître leur appropriation par les jeunes ➤ Associer les jeunes aux comités de lecture des appels à projets afin de disposer d'un regard de pairs, et d'avoir un impact citoyen sur les jeunes impliqués et de proposer une expérience responsabilisante	Pilote Département Acteurs ✓ Département ✓ Caf ✓ Jeunes Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒
Indicateurs d'évaluation ➤ Nombre d'ateliers réalisés ➤ Nombre de jeunes impliqués dans les temps de travail ➤ Formulation d'un ensemble de préconisations ➤ Mise en œuvre des mesures issues de ce travail de réflexion ➤ Nombre de commissions de sélections de projets auxquelles des jeunes sont associés	Echéances 2021- 2024

Axe : Jeunesse	
Intitulé de l'action 2.2.1 Développer les synergies des « réseaux » entre partenaires intervenant auprès des jeunes pour mieux répondre à leurs besoins	Objectif stratégique 2-Développer l'accès aux droits, structures et dispositifs des jeunes Objectif opérationnel 2-2 Accroître la connaissance mutuelle des acteurs pour une meilleure orientation des jeunes
Constats ➤ Différents réseaux existent, sur des bases professionnelles (ex. réseau Information jeunesse) ou géographiques (ex. Réaj, réseau du Département) ➤ L'expérimentation des Réaj a révélé une demande de la part des professionnels de mieux connaître les offres proposées aux jeunes sur leurs territoires ➤ L'interconnaissance entre partenaires des missions et actions de chacun permet d'améliorer l'orientation, l'accès aux droits, aux structures et la prise en charge des jeunes ➤ Ces interactions permettent de développer des initiatives partagées	Pilotes Caf Département
	Acteurs ✓ Caf ✓ Département ✓ Etat ✓ Têtes de réseaux Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒
Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Poursuivre la dynamique engagée par les réseaux existants, veiller à leur complémentarité et à leur articulation (réseaux locaux, départementaux, thématiques...)	Echéances 2021 - 2024
Indicateurs d'évaluation ➤ Nombre de réunions réseaux organisées ➤ Evolution du nombre de membres acteurs des réseaux	

Axe : Jeunesse	
Intitulé de l'action 3.1.1 Développer la dynamique partenariale engagée en matière d'accompagnement des jeunes	Objectif stratégique 3-Maintenir et optimiser la coordination partenariale autour de la jeunesse Objectif opérationnel 3-1 Pérenniser une gouvernance opérationnelle en matière de jeunesse
Constats ➤ L'intégration d'un groupe jeunesse à la gouvernance du Sdaf a permis d'accroître les relations entre ses signataires, de mieux articuler les interventions respectives et de co-porter des actions innovantes ➤ L'intégration du comité de pilotage des Paej à la gouvernance du Sdaf permet de gagner en lisibilité et de mieux coordonner les différentes politiques en faveur des jeunes ➤ La coexistence du réseau départemental jeunesse et des réseaux d'acteurs locaux jeunesse (Réaj) est parfois source de confusion pour les acteurs locaux	Pilote Caf Département
	Acteurs ✓ Signataires du schéma
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☐ Non ☒
Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Ouverture du groupe jeunesse à de nouveaux partenaires en fonction des actions à déployer ➤ Accroître l'articulation entre le comité de pilotage des Paej et la gouvernance Jeunesse du Sdaf ➤ Conduire une réflexion sur les leviers à mettre en œuvre pour optimiser la complémentarité entre les différents réseaux jeunesse ➤ Communiquer sur la spécificité de chacun des réseaux jeunesse afin d'améliorer leur lisibilité auprès des partenaires	Echéances 2021 - 2024
Indicateurs d'évaluation ➤ Effectivité de la mise en place d'actions de communication mises en œuvre autour des réseaux jeunesse ➤ Effectivité de l'articulation Paej / groupe technique jeunesse ➤ Nombre et type de partenaires associés au groupe technique jeunesse	

Axe : Jeunesse	
Intitulé de l'action 3.2.1 Travailler sur la coordination des appels à projets	Objectif stratégique 3- Maintenir et optimiser la coordination partenariale autour de la jeunesse
	Objectif opérationnel 3-2 Accroître l'articulation des interventions des signataires du schéma
Constats ➤ Des appels à projets sont portés par nombre de signataires du Sdaf. C'est notamment le cas de la Caf, de la Ddcs et du Département qui, avec les appels à projets ados, Bop163 et appel à projet jeunesse, partagent des objectifs proches. Ceux-ci ont néanmoins des spécificités (ambitions, calendriers, procédures, formulaires...). La lisibilité pour les professionnels et à fortiori pour les jeunes peut ne pas être aisée	Pilotes Etat Caf Département
	Acteurs ✓ Caf ✓ Département ✓ Etat ✓ Msa
	Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐
Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Recenser les différents appels à projets ➤ Conduire une réflexion sur leur articulation et leur programmation respective ➤ Mettre en place des comités de lecture conjoints ➤ Envisager la création d'un appel à projets commun	Echéances 2022-2025
Indicateurs d'évaluation ➤ Elaboration d'un recensement des appels à projet ➤ Nombre de comités de lecture conjoints ➤ Augmentation du nombre de projets déposés	



ANIMATION
DE LA VIE SOCIALE

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



4. Animation de la vie sociale (Avs)

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
1- Optimiser la couverture territoriale en matière d'animation de la vie sociale (Avs) pour contribuer à une couverture équitable et suffisante	1.1- Poursuivre la couverture en équipements dans les Qpv non couverts et les zones rurales en ayant une approche globale des besoins en termes d'animation de la vie sociale (Avs) et de Petite enfance	1.1.1- Développer des équipements d'animation de la vie sociale (Avs), notamment sur les Qpv non couverts, en incitant à la mutualisation avec des équipements petite enfance ou à la mise en place d'actions innovantes pour favoriser l'insertion des familles et la socialisation des enfants
		1.1.2- Soutenir le déploiement et le maintien d'équipements d'animation de la vie sociale (Avs) en milieu rural par un accompagnement renforcé
	1.2- Renforcer le rôle des structures Avs sur des thématiques et des publics spécifiques	1.2.1- Encourager le développement d'actions en direction de publics spécifiques : jeunes, parents, ... et renforcer les actions intergénérationnelles
	1.3- Accompagner les acteurs de l'Avs afin d'optimiser les services, le fonctionnement des structures et d'assurer leur pérennité	1.3.1- Assurer une veille départementale, un suivi et un accompagnement des structures Avs en développement et / ou en difficulté
2- Faire des structures Avs de véritables carrefours des politiques sectorielles	2.1- S'assurer du déploiement d'informations institutionnelles auprès de l'ensemble des structures pour essaimer une politique cohérente et homogène au niveau départemental	2.1.1- Maintenir l'animation des réseaux centres sociaux (Cs) et des espaces de vie sociale (Evs) en favorisant la co-animation afin d'essaimer les bonnes pratiques et renforcer la place des habitants dans le pilotage des structures
	2.2- Favoriser l'inclusion numérique	2.2.1- Définir et mettre en œuvre une stratégie concertée visant à permettre aux structures d'animation de la vie sociale (Avs) d'être les relais des politiques publiques et notamment contribuer au déploiement d'actions avec et pour les usagers favorisant l'autonomie numérique
3- Améliorer la lisibilité du rôle des équipements Avs	3.1- Rendre visible et lisible la politique d'animation de la vie sociale (Avs)	3.1.1- Renforcer la communication autour de la politique d'animation de la vie sociale

Intitulé de l'action 1.1.1

Développer des équipements d'animation de la vie sociale (Avs), notamment sur les Qpv non couverts, en incitant à la mutualisation avec des équipements petite enfance ou à la mise en place d'actions innovantes pour favoriser l'insertion des familles et la socialisation des enfants



Objectif stratégique

1- Optimiser la couverture territoriale en matière d'Avs pour contribuer à une couverture équitable et suffisante

Objectif opérationnel

1.1- Poursuivre la couverture en équipements dans les Qpv non couverts et les zones rurales en ayant une approche globale des besoins en termes d'Avs et de Petite enfance

Constats

- La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté affiche une volonté de « rénover la politique de soutien à la parentalité et créer 300 nouveaux centres sociaux dans les territoires prioritaires »⁵
- La Cog de la branche famille 2018-2022 fixe l'objectif d'une couverture de tous les Qpv par une structure Avs avec notamment une mise en lien avec les structures de la petite enfance
- 6 quartiers en Qpv encore dépourvus d'équipements Avs sur 4 communes (Le Vieillet à Quincy-sous-Sénart, Les Tarterets – Montconseil – La Nacelle à Corbeil-Essonnes, Les Aunettes à Fleury-Mérogis, Plaine-Cinéastes à Épinay-sous-Sénart)
- Les structures Avs sont, avant tout, des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueillent les habitants en veillant à la mixité sociale
- L'observatoire des centres sociaux (Senacs) identifie peu de liens entre les structures Avs et l'accueil du jeune enfant / enfant
- L'accès aux actions proposées par les structures Avs peut être entravé par la difficulté des familles à disposer d'un temps sans leur(s) enfant(s)
- Volonté des partenaires du Sdaf de développer l'offre d'accueil pour les publics en insertion
- Les diagnostics mettent en évidence un besoin de socialisation précoce des 0-3 ans ainsi que la nécessité d'assurer une continuité socio-éducative et un soutien à la parentalité

Descriptif de l'action et moyens à mobiliser

- Mettre en place une démarche d'accompagnement concertée entre partenaires du Sdaf afin de mobiliser les communes ciblées dont les Qpv sont totalement dépourvus de structures Avs
- Identifier les Qpv cumulant un déficit d'offre en matière de petite enfance et d'offre Avs
- Mobiliser l'ensemble des leviers partenariaux pour contribuer au développement de l'offre Avs de manière complémentaire à l'offre petite enfance (et notamment le Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (PIAJE), le bonus territorial majoré en Qpv, le bonus mixité sociale, le bonus handicap de la Caf, etc...)

Pilote

Caf

Acteurs

- ✓ Etat
- ✓ Département
- ✓ Collectivités territoriales
- ✓ Partenaires associatifs
- ✓ Têtes de réseau

Nécessite un groupe projet Sdaf

Oui ☒

Non ☐

Indicateurs

- Couverture de l'ensemble des Qpv en structures Avs
- Nombre de structures mutualisées Avs et petite enfance

Echéances

2021 – 2025

⁵ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_annonce_strategie_v26_pages.pdf

Axe : Animation de la vie sociale	
Intitulé de l'action 1.1.2 Soutenir le déploiement et le maintien d'équipements d'animation de la vie sociale (Avs) en milieu rural par un accompagnement renforcé	Objectif stratégique 1-Optimiser la couverture territoriale en matière d'Avs pour contribuer à une couverture équitable et suffisante Objectif opérationnel 1.1-Poursuivre la couverture en équipements dans les Qpv non couverts et les zones rurales en ayant une approche globale des besoins en termes d'Avs et de Petite enfance
Constats ➤ La partie rurale du département est sous dotée en équipements Avs⁶ malgré la présence de 5 centres sociaux et de 2 espaces de vie sociale ➤ La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté déclare le principe de décloisonnement des politiques sociales pour « Renforcer l'accès aux droits et aux services sociaux avec la généralisation des accueils sociaux inconditionnels... »⁷ ➤ Une volonté des partenaires de développer l'offre de service en faveur notamment des publics les plus vulnérables dans les zones rurales Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Définir une stratégie d'intervention politique et technique entre les institutions pour inciter à la création d'équipements dans les territoires ruraux identifiés comme prioritaires et encourager la mutualisation avec d'autres équipements et services en s'appuyant sur les leviers institutionnels (charte de ruralité du Conseil départemental, dotations nationales de la Caf et de la Msa, Pacte rural du Conseil régional, Charte des familles de la Msa...)	Pilote Caf Msa Acteurs ✓ Etat ✓ Département ✓ Têtes de réseau ✓ Collectivités ou associations gestionnaires ✓ Opérateurs Avs et autres équipements Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐
Indicateurs ➤ Evolution du nombre d'agréments Centre social (Cs) ou Espace de la vie sociale (Evs) en zone rurale ➤ Nombre de structures mutualisées avec d'autres services ➤ Existence d'une démarche interinstitutionnelle coordonnée	Echéances 2021 – 2025

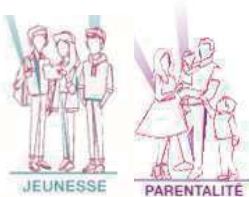
⁶ CEJR - CC Entre Juine et Renarde, CC2V - CC des 2 Vallées, CCDH - CC Le Dourdannais en Hurepoix, CCVE - CC du Val d'Essonne, CAESE - CA de l'Étampois Sud-Essonne, CCPL - CC du Pays de Limours

⁷ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_annonce_strategie_v26_pages.pdf

Intitulé de l'action 1.2.1

Encourager le développement d'actions en direction de publics spécifiques :

jeunes, parents, ... et renforcer les actions intergénérationnelles



Objectif stratégique

1-Optimiser la couverture territoriale en matière d'Avs pour contribuer à une couverture équitable et suffisante

Objectif opérationnel

1.2-Renforcer le rôle des structures de l'animation de la vie sociale sur des thématiques et des publics spécifiques

Constats

- Les structures Avs sont, avant tout, des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueillent les habitants en veillant à la mixité sociale
- Les publics spécifiques sont sous représentés : seulement 51 % des structures proposent des actions en direction des 18/25 ans et des plus de 60 ans (Source : observatoire des centres sociaux « Senacs » 2019)
- Méconnaissance des leviers mis à disposition par les partenaires du Sdaf permettant le développement d'actions en direction des publics spécifiques
- En 2018, 37 % des centres sociaux restent non pourvus d'un agrément collectif familles (Acf) malgré l'existence d'un « projet familles » dans chaque équipement. Les remontées de l'observatoire des centres sociaux « Senacs » 2019 montrent que 82 % des équipements essonniens disposent d'un animateur familles

Descriptif de l'action et moyens à mobiliser

- Encourager le développement de projets et d'offres de service de proximité en direction de nouveaux publics et publics spécifiques (jeunes, familles y compris jeunes parents, seniors, ...)
- Mettre en lumière le rôle d'appui des partenaires signataires et porter à la connaissance des acteurs de terrain les leviers disponibles (appels à projets et dispositifs) par des actions de communications dédiées
- Valoriser les actions menées par les structures Avs par diverses actions de communication (relais sur les réseaux sociaux, sites internet...)

Indicateurs

- Evolution du nombre de structures disposant d'un nouvel agrément animation collective familles(Acf), Prestation de service Jeunes (Psj)
- Augmentation du nombre de structures ayant mené une action financée dans le cadre des dispositifs (Reaap, Clas, Temps libre, collectif familles, départ en vacances en famille...)
- Au moins 30% de structures représentées lors des rencontres thématiques
- Augmentation des structures Avs impliquées dans l'offre de service de la Boussole des jeunes

Pilote

Caf

Acteurs

- ✓ Département
- ✓ Msa
- ✓ Têtes de réseau
- ✓ Opérateurs Avs

Nécessite un groupe projet Sdaf

Oui ☒
Non ☐

Echéances

2021 – 2025

Intitulé de l'action 1.3.1 Assurer une veille départementale, un suivi et un accompagnement des structures Avs en développement et / ou en difficulté	Objectif stratégique 1-Optimiser la couverture territoriale en matière d'Avs pour contribuer à une couverture équitable et suffisante Objectif opérationnel 1.3-Accompagner les acteurs de l'Avs afin d'optimiser les services, le fonctionnement des structures et d'assurer leur pérennité
Constats ➤ Entre 2016 et 2019, 6 centres sociaux agréés⁸ et 1 espace de vie sociale⁹ ont rencontré des difficultés compromettant le maintien de leur agrément ➤ Certaines structures, notamment associatives, ont besoin d'un soutien régulier pour leur permettre de maintenir leur activité ou la faire évoluer ➤ Les leviers mobilisables ne sont pas toujours repérés par les structures ➤ L'implication des bénévoles est essentielle au fonctionnement des structures ➤ Le bénévolat est un outil de développement des compétences et d'insertion dans la vie citoyenne ➤ Il existe des ressources peu mobilisées par les centres sociaux (Cs) et Espaces de vie sociale (Evs) : formations gratuites à destination des associations proposées par le Conseil départemental, actions du Dispositif local d'accompagnement (Dla)... ➤ Plus de 50% des Evs témoignent d'une difficulté à faire face aux missions de comptabilité, secrétariat, fonction d'accueil ou de coordination du fait d'une équipe majoritairement bénévole (recueil dans le Réseaux Evs 91) ➤ Les petites structures associatives n'ont pas toujours la capacité budgétaire à financer un emploi à ½ temps ou un temps plein. Le recrutement d'une personne qualifiée sur la base de quelques heures/semaine peut s'avérer complexe ➤ Les bénévoles sont parfois sur-sollicités ce qui peut conduire à un désengagement Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Mettre en place une veille partenariale pour assurer un suivi des structures Avs en développement et / ou en difficulté ➤ Informer les structures sur les missions et leviers des partenaires du Sdaf (<i>Dispositifs, appels à projets, formations...</i>) ➤ Engager une réflexion sur les leviers permettant de pérenniser l'implication des bénévoles ➤ Inciter à la mutualisation de ressources et moyens afin de permettre aux équipements associatifs de partager des compétences et rationaliser les coûts de fonctionnement (postes de secrétariat, de comptabilité)	Pilotes Etat Caf Département Msa Acteurs ✓ Têtes de réseau ✓ Organismes de formation ✓ Structures d'appui des équipements Avs Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐
Indicateurs ➤ Nombre de temps formels de concertation partenariale (à minima 2/an) ➤ Nombre de structures en difficulté accompagnées ➤ Evolution du nombre de bénévoles dans les structures Avs	Echéances 2021 – 2025

⁸ Les Hautes Garennes – Palaiseau en 2016 ; Espace Michelet – Athis-Mons, Mjc Chilly-Mazarin, Savigny – Le-Plateau en 2017 ; Palaiseau - Les Hautes Garennes, Longjumeau - Michel Colucci en 2018 (ouverture et fermeture des équipements dues à des problèmes de gouvernance politique, des dégradations volontaires de locaux, d'absence de direction ou référent famille, de vulnérabilité en trésorerie, ...)

⁹ Association Asti de Dourdan en 2016

Axe : Animation de la vie sociale			
Intitulé de l'action 2.1.1 Maintenir l'animation des réseaux centres sociaux (Cs) et des espaces de vie sociale (Evs) en favorisant la co-animation afin d'essaimer les bonnes pratiques et renforcer la place des habitants dans le pilotage des structures		Objectif stratégique 2-Faire des structures Avs de véritables carrefours des politiques sectorielles	
		Objectif opérationnel 2.1- S'assurer du déploiement d'informations institutionnelles auprès de l'ensemble des structures pour essaimer une politique cohérente et homogène au niveau départemental	
Constats ➤ Disparité dans l'accès à l'information selon les structures ➤ La mise en réseau et les temps collectifs permettent d'impulser une dynamique à même de faciliter la mise en commun et l'échange entre les structures ➤ Ces temps collectifs permettent de diffuser de l'information, de favoriser l'harmonisation des pratiques, de développer des outils communs, de mutualiser des ressources, d'éviter l'isolement qui pourrait être ressenti par certaines structures ou encore de mener des réflexions communes, de valoriser des projets... ➤ La mise en réseau permet le développement d'actions co-portées ➤ Une implication des habitants dans le projet de certaines structures insuffisantes		Pilotes Caf Fédération des centres sociaux de l'Essonne	
Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Renforcer les collaborations et les co-animations avec les partenaires du Sdaf, têtes de réseau et les structures elles-mêmes afin de poursuivre le développement d'actions en commun ➤ Maintenir des rencontres co-animées en direction des Cs et des Evs ➤ Déployer des temps collaboratifs sur des thématiques afin de permettre à toutes les structures d'avoir le même niveau d'information (notamment sur la participation des habitants dans la gouvernance des structures, la gestion budgétaire...) ➤ Contribuer au développement d'actions visant à la participation et l'implication des habitants au travers d'instances participatives (Conseil de maison, d'usagers...) et de démarches innovantes (formation/action, processus de renouvellement, sessions de sensibilisation au pouvoir d'agir des habitants et des jeunes...) par l'animation de temps d'échanges, de partage d'expériences...		Acteurs ✓ Département ✓ Msa ✓ Opérateurs Avs	
		Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐	
Indicateurs ➤ Nombre de temps collectifs mis en place (réunions de réseaux et réunions collectives) ➤ Nombre de projets et animations co-portées par les partenaires ➤ Nombre d'interventions de la Caf / Conseil départemental dans les réunions du réseau des centres sociaux et des espaces de la vie sociale ➤ Taux de fréquentation des structures sur les réunions collectives (au moins 30 %)		Echéances 2021 – 2025	

Intitulé de l'action 2.2.1 Définir et mettre en œuvre une stratégie concertée visant à permettre aux structures d'animation de la vie sociale (Avs) d'être les relais des politiques publiques et notamment contribuer au déploiement d'actions avec et pour les usagers favorisant l'autonomie numérique	Objectif stratégique 2-Faire des structures Avs de véritables carrefours des politiques sectorielles Objectif opérationnel 2.2-Favoriser l'inclusion numérique
Constats ➤ Les structures Avs sont destinées à l'ensemble des habitants d'un territoire. En sens, elles contribuent à la diffusion de l'information en direction des usagers ➤ Le déploiement de services publics numériques pour les démarches administratives est une priorité gouvernementale¹⁰, cependant nombre de personnes ne sont pas équipées d'un matériel informatique et / ou n'ont pas accès à une connexion Internet fixe. Environ 30 %¹¹ ne sont pas familiers aux usages numériques pour des raisons variées (illettrisme, méconnaissance des applications...) ➤ 6 conventions Point relais Caf¹² signées au 31 décembre 2019 pour 62 structures Avs agréées et aucun Point numérique¹³ ➤ Des structures sous-équipées en matériel informatique Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Faire des structures Avs de véritables carrefours des politiques institutionnelles en renforçant les collaborations avec les signataires du Sdaf (permanences, actions co-portées, temps de concertation, déploiement des dispositifs) ➤ Repérer et valoriser les actions numériques conduites par les structures Avs (ateliers numériques, ateliers sociolinguistiques, Espace public numérique (Epn), soutien scolaire...) ➤ Porter à la connaissance des structures les différents appels à projets liés notamment au numérique et les encourager à y répondre (ex. personnes âgées / numérique du Conseil départemental) ➤ Informer sur les dispositifs d'accompagnement existants (formations numériques proposées par la Fédération des centres sociaux (Fcs), le service Vie associative du Conseil départemental...) ➤ Réaliser une cartographie départementale de l'utilisation du numérique dans les différentes structures et de l'implantation des Points relais ou numériques de la Caf, y compris dans les centres sociaux et les espaces de vie sociale ➤ Faire connaître les modalités de labélisation Points relais Caf ou points numériques	Pilotes Caf Département Acteurs ✓ Msa ✓ Têtes de réseau Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐
Indicateurs ➤ Evolution du nombre de structures déployant des dispositifs portés par des partenaires du Sdaf (Clas, Reaap, Appels à projets en faveur des structures Avs, Action Horizons, Appels à projets de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie...) ➤ Nombre d'actions déployées visant l'autonomie numérique ➤ Hausse du nombre de structures Avs labellisées « Points relais ou Points numériques Caf » (+ 2 structures/an)	Echéances 2021 – 2025

¹⁰ Inscrit la « Stratégie nationale pour un numérique inclusif »

¹¹ Rapport du Défenseur des Droits 2019

¹² Un Point relais est un espace numérique (ordinateurs, scanners, imprimantes) Caf, aménagé dans les locaux des partenaires associés à l'action Point relais.

¹³ Un Point numérique caf.fr est un espace en libre-service (ordinateurs, scanners, imprimantes), aménagé et animé par les partenaires



Intitulé de l'action 3.1.1 Renforcer la communication autour de la politique d'animation de la vie sociale	Objectif stratégique 3-Améliorer la lisibilité du rôle des équipements Avs
	Objectif opérationnel 3.1-Rendre visible et lisible la politique d'action de l'animation de la vie sociale sur le département
Constats ➤ Nécessité de donner plus de visibilité aux structures sur les territoires Descriptif de l'action et moyens à mobiliser ➤ Dans le cadre des réseaux, conduire un temps d'échange portant sur la communication et favoriser la mutualisation d'outils, le partage de savoir-faire ➤ Poursuivre la connaissance des structures et de leurs actions s'appuyant sur l'observatoire de l'animation de la vie sociale « Senacs » ➤ Développer la communication institutionnelle autour des projets portés par les structures Avs et mettre en valeur des projets « phares », les initiatives innovantes ➤ Faire connaître l'application mobile qui permet une géolocalisation des structures Avs notamment ➤ Diffuser l'information portant sur les formations proposées par le Conseil départemental et notamment celles sur la communication (outils numérique, presse, identité visuelle...)	Pilote Caf Département
	Acteurs ✓ Etat ✓ Département ✓ Msa ✓ Têtes de réseau ✓ Elus des communes et intercommunalités ✓ Opérateurs Avs Nécessite un groupe projet Sdaf Oui ☒ Non ☐
Indicateurs ➤ Effectivité de la mise en place d'un temps de réflexion portant sur la communication ➤ Nombre de structures ayant suivi les formations dédiées à la communication proposées par le département	Echéances 2021 - 2025

PARTENAIRES CO-PILOTES

Monsieur le Préfet de l'Essonne
Eric JALON



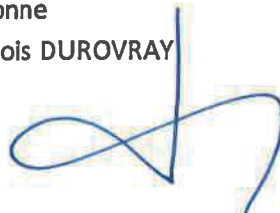
Monsieur le Président du Conseil d'administration
de la caisse d'Allocations familiales
Gilbert LATOUR



Monsieur le Directeur de la caisse d'Allocations
familiales
Guillaume LACROIX



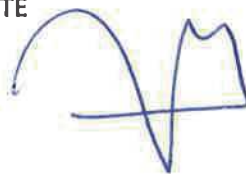
Monsieur le Président du Conseil Départemental de
l'Essonne
François DUROVRAY



Monsieur le Président du Conseil d'administration de la
caisse de Mutualité sociale agricole d'Ile de France
Olivier HUE



Monsieur le Directeur Général de la caisse de Mutualité
sociale agricole d'Ile de France
Laurent PILETTE



PARTENAIRES ASSOCIÉS

Madame la Présidente de l'Union Départementale
des associations familiales,
Isabelle GAILLARD



Monsieur le Directeur départemental
de l'Education nationale,
Jérôme BOURNE BRANCHU



Madame la Directrice territoriale de Pôle Emploi,
Margot CANTERO



Madame la Présidente de la Fédération des centres
sociaux de l'Essonne,
Gaëlle MICHELET-KIEFFER



Le présent Schéma prend effet le jour de sa signature et dure jusqu'au 31 décembre 2025

Fait à Evry, le 1^{er} février 2021 en 10 exemplaires.

Le schéma comporte 97 pages et une annexe.

GLOSSAIRE

Acepp	Association des collectifs enfants parents professionnels
Acf	Animation collective Familles
Acm	Accueil collectif de mineurs
Aeeh	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
Agc	Animation globale et de coordination
Al	Animation locale
Anru	Agence nationale pour la rénovation urbaine
Avip	A vocation d'insertion professionnelle
Avs	Animation de la vie sociale
Bafa	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
Bij	Bureau Information jeunesse
Caf	Caisse d'allocations familiales
Ccll	Conseil citoyen local de la laïcité
Cec	Compte d'Engagement citoyen
Cdps	Centre départemental de prévention santé
Cget	Commissariat général à l'égalité des territoires
Cidf	Centre d'information sur les droits des femmes
Cidj	Centre d'information et de documentation jeunesse
Cio	Centre d'information et d'orientation
Clas	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
Claj	Comité locale pour le logement autonome des jeunes
Cmdg Paje	Complément mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant
Cnav	Caisse nationale d'assurance vieillesse
Cog	Convention d'objectifs et de gestion
Cpam	Caisse primaire d'assurance maladie
Cpef	Centres de planification et d'éducation familiale
Crips	Centre régional d'information et de prévention du Sida
Cs	Centre social
Ctg	Convention territoriale globale
Ddcs	Direction départementale de la cohésion sociale
Djepva	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Dla	Dispositif local d'accompagnement
Dpmis	Direction de la Protection Maternelle et infantile et de la santé
Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
Dsl	Développement social local
Eaje	Etablissement d'accueil du jeune enfant
Efs	Espace France Services
Epn	Espace public numérique
Ess	Économie sociale et solidaire
Etp	Equivalent temps plein
Evs	Espace de vie sociale
Fjt	Foyer de jeunes travailleurs
Fonjep	Fonds Jeunesse et Education Populaire
Gad	Groupe d'appui départemental
Hcfea	Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge
Jaf	Juge aux affaires familiales

Maa	Mode d'accueil atypique
Mam	Maison d'assistant(e)s maternel(le)s
Mc	Micro-crèche
Mda	Maison des adolescents
Mdph	Maison départementale des personnes handicapées
Mjc	Maison des jeunes et de la culture
Msa	Mutualité sociale agricole
Paej	Point accueil et écoute jeunes
Pdn	Promeneur du net
Pedt	Projets éducatifs de territoire
Piaje	Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant
Pij	Point information jeunesse
Pjj	Protection judiciaire de la jeunesse
Ps	Prestation de service
Psj	Prestation de service jeunes / Ps jeunes
Pst	Projet social de territoire
Qpv	Quartiers prioritaires en politique de la ville
Ram	Relais assistants maternels
Réaap	Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents
Réaj	Réseau des acteurs jeunesse
Saf	Service d'accueil familial
Savs	Structure d'animation de la vie sociale
Sdaf	Schéma départemental d'accompagnement des familles
Sdahgv	Schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage
Sdavs	Schéma directeur d'animation de la vie sociale
Senacs	Système d'Echange nationale des centres sociaux
Sias	Système d'informations Caf
Tgi	Tribunal de grande instance
Tmfpo	Tentative de médiation familiale préalable obligatoire
Zrr	Zone de revitalisation rurale

DEUXIÈME SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES (Sdaf) 2021-2025

